
U d'/of OTTAWA
39003001689578



LES PROTESTANTS

A

ABBEVILLE

AU DÉBUT DES GUERRES DE RELIGION

(1560-1572)

Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

(1917-1919)

LES PROTESTANTS

A

ABBEVILLE

AU DÉBUT DES GUERRES DE RELIGION

(1560-1572)

PAR

MARCEL GODET



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

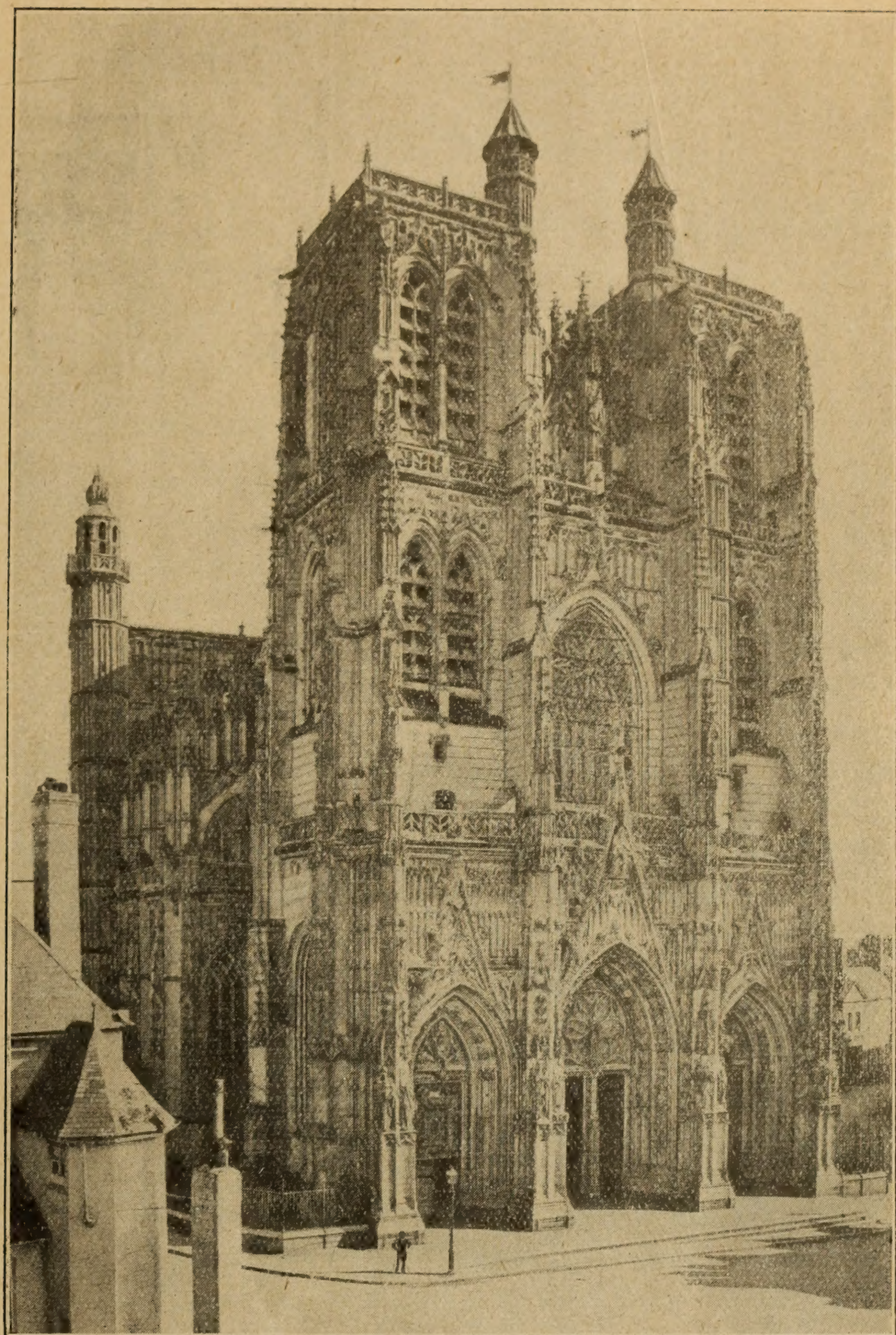
—

1919









ABBEVILLE. — LA CATHÉDRALE SAINT-VULFRAN.

LES PROTESTANTS A ABBEVILLE
AU DÉBUT DES GUERRES DE RELIGION (1560-1572)[1]

I

Introduction. Sources.

Le protestantisme demeura une exception à Abbeville. L'esprit conservateur de la population, parfois poussé jusqu'à l'intolérance, rendit le séjour difficile aux premiers huguenots. Perdus dans la masse catholique, ils en furent bientôt réduits à aller à la messe et à faire leurs Pâques pour donner le change. Beaucoup d'excellents bourgeois, après avoir montré des sympathies pour la « nouvelle opinion », changèrent rapidement d'attitude pour conserver leur situation et leurs biens. Les plus zélés s'expatrièrent au commencement de la troisième guerre de religion, lorsque l'édit draconien du 28 septembre 1568 eut interdit tout culte réformé en France. Les gentilshommes, trop éloignés du gros des forces protestantes, se groupèrent sous les ordres de Genlis, Mouy, Morvilliers, Feuquières, pour aller secourir le prince d'Orange, aux prises avec le duc d'Albe, dans les Pays-Bas; quelques bourgeois se retirèrent momentanément aux environs, à Rue, par exemple, où Nicolas Rouault, sieur de Gamaches, avait fait venir un ministre; mais ils ne tardèrent pas à rentrer à Abbeville, pour éviter la confiscation qui les menaçait. Quant aux gens de métier,

1. Nous imprimons ici le dernier travail de M. Marcel Godet, qu'il nous avait remis avant la guerre où il a été frappé un des premiers (voy. *Bull.* 1914-1915, 293).

emportant avec eux tout leur patrimoine, ils s'éclipsèrent sans esprit de retour; quelques-uns purent gagner Genève, la plupart passèrent en Angleterre[1].

Le massacre de la Saint-Barthélemy, grâce aux mesures de prudence prescrites par le gouverneur de Picardie, Longueville, épargna les huguenots demeurés à Abbeville; mais le règne tout-puissant de la Ligue en Picardie, de 1588 à 1594, acheva de les disperser. En 1599, les commissaires envoyés pour publier et faire exécuter l'édit de Nantes, trouvèrent à Amiens une délégation des autorités abbevilloises venue les prier de ne pas se déranger plus loin, prendre la peine de se transporter chez eux à ce sujet, les assurant d'ailleurs qu'on ne manquerait pas de pourvoir à la publication de l'édit, quoiqu'il n'y eût plus de protestants à Abbeville[2].

Voulait-on éviter, par cette démarche, toute manifestation susceptible de rendre assurance à ceux qui tenaient encore secrètement pour la « nouvelle opinion »? Il est du moins certain que les réformés n'eurent aucune Église en Ponthieu avant 1652, date à laquelle le nombre croissant des ouvriers drapiers venus de Hollande avec les Vanrobais, provoqua la venue d'un ministre qui leur fit publiquement le prêche, au grand scandale des habitants[3].

1. Il est aisé de retrouver parmi les membres des Églises du Refuge, en Angleterre, les noms de plusieurs protestants abbevillois dénoncés entre 1560 et 1570, tels les Carpentier, les Grégoire, les Le Prévost, les Le Roy. V. *Les Églises du refuge en Angleterre*, par le baron F. de Schickler, Paris, Fischbacher, 1892, 3 vol. in-8°; *Letters of denization and acts of naturalization for Aliens in England*, publ. of the huguenot Society of London (vol. VIII, 1893, in-8°), etc. Les références précises sont données, pour chaque famille, dans la liste alphabétique qui suit cette étude.

2. « Le nouveau maïeur (François Rumet), aussitôt son serment pré partit avec MM. les officiers du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, pour aller trouver à Amiens ces délégués et les prier de ne prendre la peine de se transporter à Abbeville; qu'ils feroient publier l'édict en l'audience et qu'on les en certifieroit par acte; aussy qu'il n'y en avoit en lad. ville de lad. religion. » Waignart, *Chronique universelle* (Bibl. d'Abbeville, ms. 106), cité par Prarond : *Nicolas et François Rumet. De Abbavilla...*, Paris, Picard, 1902, in-4. Introduction, p. LXX.

3. *Histoire des protestants de Picardie*, par L. Rossier. Paris-Amiens, 1861, in-12, p. 162; M. Courtecuisse. *La manufacture de draps fins Vanrobais au XVIIe et au XVIIIe siècles*, 1re partie, chap. X : droit de professer la religion réformée (mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, t. XXIV, a paru en 1915).

Dès la Saint-Barthélemy, nous perdons la trace des protestants abbevillois, et, avant cette date, nous n'avons sur eux que des renseignements intermittents, tenant aux graves lacunes que présentent, à partir de 1560, les deux sources d'une authenticité incontestable auxquelles nous pourrions puiser, les registres aux délibérations de l'échevinage [1] et les registres des argentiers [2]. Autre absence infiniment regrettable, les archives de la sénéchaussée de Ponthieu et du siège présidial d'Abbeville sont en partie perdues; les archives départementales de la Somme, qui ont recueilli leurs épaves, ne contiennent rien d'antérieur à l'année 1574 [3]. Les registres du bailliage d'Amiens, au contraire bien conservés, renferment de nombreuses indications sur les mesures prises, entre 1560 et 1570, contre les protestants du ressort [4]. On y trouve notamment la liste des fonctionnaires mis en demeure, en 1569, de résilier leurs offices pour cause de religion. Combien semblable liste serait précieuse pour la sénéchaussée de Ponthieu!

Par un hasard exceptionnel, le procès-verbal d'une enquête menée par l'échevinage d'Abbeville, en 1570, à la requête du gouvernement royal, pour connaître les protestants habitant la ville et la valeur de leurs biens, alors menacés de confiscation, nous a été conservé. Griffonnée rapidement par le greffier Poultrain, en présence des curés, marguilliers, bourgeois, appelés à déposer et qui signent tous leurs déclarations, la minute jaunie de ce document, qui ne fut jamais mis au net, compte quarante-cinq feuillets raturés, surchargés, que nous avons déchiffrés, semble-t-il, pour la première fois [5]. Elle fournit les noms d'une cinquantaine d'Abbevillois suspects de calvinisme, avec des détails plus ou moins circonstan-

1. Arch. comm. d'Abbeville, série BB. Les délibérations de l'échevinage font défaut du 24 août 1561 au 23 août 1564, du 21 avril 1565 au 23 août 1565, du 4 janvier 1567 au 23 août 1568, du 13 novembre 1568 au 23 août 1572.

2. *Ibid.*, série CC. Les comptes des argentiers manquent pour les années 1560-1561, 1561-1562, 1563-1564, 1568-1569.

3. Arch. dép. de la Somme, B 636 et suiv.

4. *Ibid.*, B 3 et 4.

5. Arch. comm. d'Abbeville. GG 56.

ciés sur leurs personnes et sur leurs biens. On ne peut chercher de meilleur témoin de l'état du protestantisme à Abbeville à la veille de la Saint-Barthélemy. Enfin les chroniqueurs locaux contemporains, quoique parlant avec réserve des choses de la religion, apportent sur des points de détails des indices utiles, susceptibles de compléter les témoignages d'historiens mieux informés, comme Bèze[1] et de Thou[2]. Le principal est Nicolas Rumet, avocat à la sénéchaussée de Ponthieu, qui fut mayeur d'Abbeville pour les années 1560-1561, 1562-1563. Il commença, en avril 1562, dans l'intervalle de ses deux mairies, à écrire, en un latin pédantesque, une *Historia Picardiae*, dont un chapitre consacré à Abbeville fournit, pour la période contemporaine de l'auteur, des renseignements d'une précision incontestable, malheureusement trop brefs[3]. C'est par une note de Rumet que nous connaissons, en l'absence des registres de l'échevinage, la date de l'entrée du prince de Condé à Abbeville, le 28 juillet 1565. François Rumet, fils aîné de Nicolas, qui fut à son tour mayeur d'Abbeville pour les années 1589-1590, 1599-1600, a laissé également une *Chronique du pays et comté de Ponthieu*[4], qui ne fait pas double emploi avec l'*Historia Picardiae* de son père. On y trouve un récit court et précis de l'assassinat du gouverneur protestant, Saint-Delis d'Heucourt, en 1562. Un autre contemporain, Antoine Rohaut, marchand tanneur, né en 1545, a noté sur son livre de raison, dès 1564, les

1. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*... Édition nouvelle par feu G. Baum et Ed. Cunitz. Paris, Fischbacher, 1883-1889, 3 vol. gr. in-8, t. II, p. 435 et suiv.

2. De Thou. *Histoire universelle* (trad. Mascrier). Londres, 1734, 16 vol., in-4, t. IV, p. 230 et suiv.

3. Bibl. nat., ms. latin 12888. Le chapitre concernant Abbeville a été amplement édité par Ernest Prarond dans la publication suivante : *Nicolas et François Rumet. De Abbavilla, capite comitatus Pontivi*, excerptum ex *Historia Picardiae* Nicolaï et suivi d'extraits de la *Chronique du pays et comté de Ponthieu*, de François, publié et annoté par Ernest Prarond. Paris, Picard, 1902, in-4 de 85 pages (tiré à 150 exemplaires).

4. Deux copies de la *Chronique* de François Rumet sont à la bibliothèque d'Abbeville (mss. 104 et 215), quelques autres appartiennent encore à des bibliothèques privées. La publication de Prarond ne donne que des extraits, insuffisants pour la période qui nous occupe.

événements qui lui ont paru dignes de mémoire[1]; il fut lui-même investi des hautes fonctions de mayeur en 1598 et en 1611. Malheureusement il s'étend beaucoup plus longuement sur les gelées, les orages, la cherté des grains, ou encore sur l'analyse des sermons faits par les prédicateurs à la mode de son temps, que sur la politique. Mieux informé, quoique postérieur aux faits qui nous occupent, est l'avocat Pierre Waignart, né en 1571, mort en 1631. Comme Rohaut, il appartenait à une vieille famille bourgeoise; il fut plusieurs fois échevin et se trouva à même d'utiliser largement, pour ses travaux historiques et généalogiques, les archives de la commune. Il a laissé trois armoriaux fort précieux, une *Histoire universelle* en cinq volumes, enfin un neuvième manuscrit, utilisé par Louandre[2], et qui paraît être une chronique de la fin du XVIe siècle[3]. Ce volume, dont on perd actuellement la trace, fournit sur l'assassinat du gouverneur, d'Heucourt, des détails qui complètent les autres récits.

Un autre avocat abbevillois, Daniel Formentin, qui écrivit, au XVIIIe siècle, une *Histoire généalogique et chronologique des comtes de Ponthieu* restée manuscrite[4], ne saurait jouir de la même autorité. Il a pu néanmoins consulter de nombreux documents, aujourd'hui disparus. Les détails qu'il prodigue, avec plus d'imagination sans doute que de critique, sur les faits qui nous occupent, doivent, en l'absence des sources originales, être accueillis avec prudence.

1. Bibl. d'Abbeville, ms. 232. Analysé et publié en partie par Alcius Ledieu : *Le livre de raison d'un maïeur d'Abbeville* (*1543-1615*). Paris, Picard, 1894, in-8 de 106 pages (Extr. des Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, t. XIX).

2. *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, par F.-C. Louandre, 3e éd., Abbeville, 1883-1884, 2 vol. in-8, t. II, p. 44-48.

3. La bibliothèque d'Abbeville possède deux armoriaux (mss. 205 et 251), ainsi que les cinq volumes de la *Chronique universelle*, dont le cinquième volume n'est que le résumé des quatre premiers (mss. 106-110). Un troisième armorial, appartenant à une bibliothèque privée, a été publié en 1879, dans *La Picardie*, par le comte Le Clercq de Bussy. Le neuvième volume, qui a pu fournir à Louandre des détails sur les événements de la fin du XVIe siècle, appartiendrait à la Bibliothèque de M. M..., d'Amiens.

4. Bibl. d'Abbeville, ms. 111.

II

(1559-1561)

Nomination d'un capitaine huguenot comme gouverneur d'Abbeville en 1559. — Sacrilège commis sur un crucifix du pont Talance par des soldats de la garnison (19-20 septembre 1560). — Nouveaux scandales nocturnes causés par des huguenots (30-31 mars 1561). — Procession générale présidée par l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé; attestation de catholicité remise à l'évêque par l'échevinage d'Abbeville (2 mai 1561).

Le commandement des troupes, en Picardie, fut exercé presque continuellement, de 1555 à 1568, par des chefs protestants. A Coligny, nommé gouverneur le 27 juin 1555, succéda, à peu d'intervalle, le prince de Condé, qui se trouvait encore titulaire du gouvernement de Picardie à sa mort, sur le champ de bataille de Jarnac, en 1569. Coligny, puis Condé, furent constamment secondés par un capitaine de grande valeur, Jean de Monchy, sieur de Senarpont, qui, en récompense des services rendus sous Guise, devant Calais, en 1558, reçut une importante dotation et le grade de lieutenant-général du roi en Picardie. Senarpont abjurait publiquement le catholicisme à Dieppe, le 30 mars 1559[1].

En rapports continuels avec les échevinages des villes picardes il veillait à leur faire entretenir leurs remparts, à maintenir le bon accord entre les bourgeois et les troupes de passage, à sauvegarder la sécurité générale. Les échevins catholiques d'Amiens, qui formèrent dès 1562, une majorité violente, n'aimaient point Senarpont; les Abbevillois, plus calmes, quoique non moins catholiques, semblent au contraire avoir toujours entretenu avec lui les rapports les plus courtois, les plus empreints de confiance et de loyauté. A lire les nombreuses missives

1. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie...*, p. 32.

échangées entre les magistrats et le lieutenant du gouverneur, il est impossible de soupçonner entre les interlocuteurs une divergence d'opinion. Senarpont, autant que peuvent le révéler les délibérations de l'échevinage, semble avoir rempli sa haute charge avec un grand souci de l'ordre et une entière impartialité.

Le roi nommait directement, à cette époque, les capitaines-gouverneurs des villes. Il n'est pas surprenant qu'un gentilhomme huguenot, Robert de Saint-Delis, sieur d'Heucourt[1], fût en 1559, sans doute sur la recommandation de Coligny, nommé gouverneur d'Abbeville. D'Heucourt fit son entrée dans les premiers jours de novembre. L'échevinage lui offrit une pièce de vin, selon l'usage, « affin d'avoir les habitans en recommandation[2] ».

Le nouveau gouverneur prit possession du château construit un siècle auparavant, sur la Somme, par le duc de Bourgogne. Avec lui le protestantisme pénétrait officiellement à Abbeville. La ville logeait en outre, au mois de septembre 1560, deux compagnies de gens de guerre, l'une, commandée par le capitaine Charlabouc, dans le quartier Saint-Gilles, l'autre, commandée par le capitaine Ambures, dans la chaussée d'Hocquet. Or, le 19 septembre, le sieur de Chaulne, lieutenant du maréchal de Brissac,

1. Robert de Saint-Delis était l'aîné des fils d'Antoine de Saint-Delis, seigneur d'Heucourt et d'Havernast. Il avait été élevé dans la religion catholique. On ignore la date de sa conversion au protestantisme. En 1564, la veuve de son fils, François de Saint-Delis, massacré avec lui à Abbeville, fit construire un temple pour les protestants d'Amiens, sur un fief qu'elle possédait au faubourg de Hem. Pierre de Saint-Delis, fils de François, continuant la tradition de la famille, ouvrit, en 1600, aux huguenots privés de leur temple d'Amiens, son château d'Havernast. Les d'Heucourt durent s'exiler après la révocation de l'édit de Nantes et moururent, dans la misère, en Angleterre. Leurs biens, qui étaient immenses, furent disputés par des collatéraux. La famille de Saint-Delis sortait de la bourgeoisie abbevilloise. On fait remonter son anoblissement à Jean de Saint-Delis, dit Wastard, écuyer, vivant en 1339. Les généalogies sont peu précises et ne concordent pas. V. Saint-Allais, *Nobiliaire Universel*, Paris, 1814, in-8, t. VII, p. 408-412; *Saint-Delis, marquis d'Heucourt*, par René de Belleval (Revue nobiliaire, t. IV, 1866, p. 433-447); article reproduit dans les *Lettres sur le Ponthieu* du même auteur (1re édition). Paris, Dumoulin, 1868, in-12, p. 113-146; il contient un récit fantaisiste de l'assassinat du gouverneur d'Abbeville et beaucoup d'inexactitudes.

2. Arch. comm. d'Abbeville, CC, reg. des argentiers (1559-1560).

alors gouverneur de Picardie, étant venu à Abbeville demanda aux échevins « s'il y avoit en ladicte ville quelques turbateurs de l'esglise de foy catholicque ». A quoi le sieur de La Fresnoye, premier échevin, répondit que le peuple abbevillois « estoit mal édiffié et estoit scandalisé de ce que aulcuns soldats des compaignyes logées en ladicte ville faisoient plusieurs insollences, allans par les rues désguisés et comme en procession, ce que le poeuple estimoit tourner à la desrision de l'esglise ». Le sieur de Chaulne promit d'y mettre ordre. Il fit venir le lendemain, en présence du mayeur, le capitaine Conflant, lieutenant de la compagnie du capitaine Ambures, et le capitaine Villepoix, lieutenant de la compagnie du capitaine Charlabouc, et leur enjoignit « de tenir la main si roide que s'il advenois chose contre l'honneur de Dieu, le voulloir du Roy, à la perturbation et affliction des habitans de ladicte ville, il en feroit telle justice et des plus grandes que luy paroistroit ». Il convia l'échevinage à tenir la main à l'exécution de ses ordres et quitta Abbeville le jour même, se dirigeant vers Boulogne.

Les soldats huguenots accueillirent mal la semonce qui leur était adressée. Dans la soirée, ceux de la compagnie Ambures, logés depuis le pont des Cordeliers jusqu'à la porte d'Hocquet, menèrent un train épouvantable, faisant « grand bruict et esbranlement, par cris, hurlemens aux huis et fenestres et gectz de pierres », si bien que nul des habitants n'osa passer le pont, de huit heures jusqu'à minuit. Un boulanger, qui s'y hasarda guidé par un « gougeart » de la troupe, fut frappé violemment à la tête d'un coup de la lanterne qui l'éclairait, par un soldat qu'on appelait : le capitaine de Belleville. Le lendemain, à la première heure, les passants qui s'aventurèrent sur le pont Tallance, voisin de celui des Cordeliers, constatèrent avec effroi que le crucifix d'une croix fichée de toute ancienneté au milieu du pont avait été ôté pendant la nuit. Le clergé de Saint-Vulfran fut prévenu. Deux chanoines, Louis d'Aoûst et Nicolas Lécuyer, se rendirent sur-le-champ — il était six à

sept heures du matin — au domicile du mayeur Nicolas Rumet. Celui-ci vint aussitôt à Saint-Vulfran, suivi du greffier de l'échevinage, du siéger et de quelques échevins; on gagna ensuite le couvent des Cordeliers, voisin du pont Tallance. Les magistrats, auxquels se joignirent bientôt Jean Macquet, lieutenant civil, Jean Bernard, lieutenant criminel, Philippe de la Rue, procureur du roi, et un avocat, Jean Mourette, procédèrent, dans le réfectoire, à l'audition des premiers témoins. Sur ces entrefaites un morte-paye, nommé Mahouchet, accourut dire, de la part de Lagrené, lieutenant du gouverneur, alors absent, que des mariniers, descendant la rivière, avaient trouvé un crucifix dans les herbes qui s'amassent autour des chaînes du château, situé à douze cents mètres environ en aval du pont Tallance. Aussitôt, par les soins du clergé de Saint-Vulfran, une procession se forma, « avec prières, chants et relicques de la croix ». Suivie par l'échevinage et les officiers de justice, elle se rendit au lieu où était amarré le bateau sauveteur. Le mayeur fit lever la main au batelier, qui jura avoir trouvé l'image du Christ au travers des chaînes du château, ajoutant qu'elle « estoit en partye couverte de petits grains verts, quy sont es rivières ». Jean Hénin, l'un des sergents de la ville, prit le crucifix et le remit aux mains d'un homme d'église. La procession rentra en ville par la chaussée Marcadé. On regagna le couvent des Cordeliers, où fut chantée une messe solennelle. On rattacha enfin le crucifix à la croix du pont Tallance. L'échevinage fit publier à son de trompe qu'une procession solennelle aurait lieu le lendemain, avec le Saint-Sacrement. Les trois compagnies de cinquanteniers devaient y assister, « armez avec hallebardes, pour donner terreur aux meschans et estre aide sy besoing estoit, à la justice ».

On écrivit au sieur de Chaulne pour l'informer du scandale. La plus grande vigilance fut recommandée aux guetteurs et aux cinquanteniers, afin qu'ils ne souffrissent « aulcune esmotion...; combien que le poeuple fut incréablement perturbé dudict excès fort exécrable... »

Le mayeur, prenant au sérieux son rôle de justicier, commença une enquête approfondie sur les faits. Il entendit, le 23 septembre, le capitaine de Belleville qui, revenu en toute hâte d'Heucourt, où, disait-il, « il estoit allé jouer », se prétendait innocent. On l'interrogea plus à fond le lendemain ; une commission juratoire se rendit à son domicile, chez la veuve Aliamet, en la chaussée d'Hocquet. Finalement Pierre de Belleville fut laissé en liberté. Le capitaine Ambures révéla, sur ces entrefaites, que le coupable était sans doute un nommé Bernard de La Haye, logé avec un de ses compagnons en la rue Saint-Vulfran, à l'enseigne Saint-Nicolas. Mais ce soldat s'était enfui ; il ne fallait pas songer à le rattraper. Ambures protesta de sa bonne volonté. Il promit de défendre à ses gens, à la revue générale qu'il devait leur passer le jeudi suivant, en armes, « de docmatiser ne tenir propos à quelconques personnes ecclésiastiques ou laiz, qui ne fussent bons et catholiques, à peine de la vye ». Le 28 septembre, Senarpont vint à Abbeville. On lui remit les pièces de l'enquête, dont les registres de l'échevinage conservèrent une copie. Le Présidial fut sans doute saisi de l'affaire, dont nous ignorons la suite [1].

Le gouverneur, Robert de Saint-Delis, était à son château d'Heucourt, lorsque ces faits se déroulèrent. A son retour, il trouva la ville plus difficultueuse que jamais pour le logement des gens de guerre. On prétendait interdire au capitaine Ambures de loger ses soldats en deça du pont Tallance. On refusa à Heucourt, qui se plaignait de l'exiguïté du château, de recevoir douze

1. Tous les détails qui précèdent sont tirés du registre aux délibérations de l'échevinage (1560-1561) : délibérations des 21, 23, 27 septembre 1560, auxquelles sont jointes les copies des documents suivants : « Information et procès exécutoire eucommenché contre Pierre de Belleville et Montassier son goujart... » (17-28 septembre 1560); lettre adressée par l'échevinage au duc de Chaulne, le 21 septembre 1560. Il faut y joindre enfin la copie d'une lettre du roi François II à l'échevinage, du 3 octobre 1 60 et celle d'une lettre de Senarpont du 9 octobre 1560, toutes deux relatives à la même affaire. Ces documents ont été consultés et partiellement publiés par Prarond : *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*. Paris-Abbeville, 1871-1884, 3 vol. in-8, t. III, p. 289-301; *Nicolas et François Rumet, de Abbavilla...*, Introduction, p. XV-XIX.

hallebardiers chez l'habitant. Le gouverneur se plaignit à Senarpont, qui, sagement, défendit les droits des bourgeois, puis trouva un terrain de conciliation en conseillant à l'échevinage de faire construire, près du château, des baraquements à bon marché, où l'on pourrait loger les mortes-payes du gouverneur[1]. Les remontrances envoyées aux États généraux convoqués à Orléans pour le mois de décembre 1560, par les trois états de la sénéchaussée de Ponthieu, rappellent, non sans exagération, semble-t-il, qu'Abbeville paie chaque année la solde de cinq mille hommes de pied; par contre, si elles insistent sur les réformes disciplinaires à apporter dans le clergé, elles ne font qu'une rapide allusion à la « nouvelle relligion[2] ». Mais au mois de mars suivant, lorsque le roi demanda de nouveau aux États de Ponthieu « d'adviser et trouver moyens... pour le mettre hors de ses affaires, nécessités et debtes », nos bourgeois conseillèrent en propres termes la suppression du culte protestant, l'exil des religionnaires, et la confiscation de leurs biens. Ils se plaignaient de ce que la « nouvelle religion » n'apportait rien, sinon « une division et extrême perturbation à la tranquillité publique[3] ». Ces doléances prouvent que les catholiques d'Abbeville n'étaient pas moins intransigeants à cette époque que ceux d'Amiens.

Il faut reconnaître que les huguenots montraient chaque jour un peu plus d'audace. Dans la nuit du 30 au 31 mai 1561, plusieurs marteaux furent arrachés des huis des maisons de la rue Notre-Dame-du-Châtel. Un cordonnier, Jean de Monchaux, les apporta le lendemain à l'échevinage, déclarant que, vers les dix heures du soir, « il y avoit plusieurs personnes assemblez, qui faisoient

1. Reg. aux délibérations (1560-1561) : Lettre de l'échevinage à Senarpont du 20 novembre 1560 ; lettres de Senarpont à l'échevinage des 22 et 26 novembre 1560, ces trois lettres publiées en partie par Prarond, *ouvr. cité*, p. XXVI-XXVIII.

2. Ces remontrances, dont la copie est conservée dans le registre aux délibérations de l'échevinage, ont été publiées par Augustin Thierry : *Recueil des documents inédits de l'histoire du Tiers État*, t. IV, p. 407-416 (Analyse dans Louandre, *Histoire d'Abbeville...*, t. II, p. 40 et suiv.).

3. *Ibid.*, p. 421.

grand bruict par les rues, gectant pierres »... Il assura en outre avoir « esté adverty que la sepmaine passée, plusieurs hommes, jusques au nombre de seize ou vingt se soient assemblez en la place nommée le Béguignage, chantant au devant de la maison des religieuses de l'ordre de Sainct Francoys, sonnant la cloche de ladicte maison, lesquelz par aprez et de nuict, la garde estant assize, auroient faict semblablement au devant de la relligion des sœurs de l'ordre de Sainct Dominique[1] ».

On entrait dans la semaine sainte. L'échevinage, soucieux d'éviter tout scandale pendant les fêtes pascales, prit aussitôt des mesures énergiques, défendant aux habitants de circuler le soir sans lumière et en armes, ordonnant de faire des patrouilles, « par six de chacune cinquantaine, conduictes par deux de messieurs les eschevins », à travers les rues de la ville « que l'on pourra doubter de faire assemblées[2] ».

Le sieur d'Heucourt, informé aussitôt de la délibération qui venait d'être prise, voulut bien la trouver « bonne et raisonnable », ajoutant toutefois que « s'il advenoit quelque révolution, que le tout fut conduict doulcement, sans scandalle ».

Les fêtes de Pâques se passèrent dans le plus grand calme. Senarpont était à Abbeville le 12 avril, pour s'occuper des fortifications. L'échevinage alla lui faire révérence[3]; il ne fut fait aucune allusion aux troubles qui précèdent. Cependant Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, en ayant, semble-t-il, été saisi, vint en personne à Abbeville, quelques semaines plus tard, pour

1. Délibération de l'échevinage du 31 mars 1561. Deux mois plus tôt une statue de la vierge avait encore été mutilée; de mauvais plaisants, ayant coupé la tête de l'enfant-Dieu, avaient été l'accrocher ensuite au crucifix du Pont Talance. Cette statue fut rétablie à son ancienne place, en grande solennité, le 6 février 1561. Nous n'avons, sur ce fait singulier, que le témoignage de Nicolas Rumet : « Anno 1561, sexto Februarii die, celebrandis Abbavillae supplicationibus publicis, restituitur cum cultu in locum pristinum imago Deiparae Virginis : cujus filio nebulones quidam vesani, paucis ante diebus, amputarant injuriose caput et ligula Crucifixo appenderant Pontalanceano. » *Nicolas et François Rumet... De Abbavilla...* (éd. Prarond), p. 44.

2. *Ibid.*

3. Délibération du 12 avril 1561.

s'informer « s'il y auroit en ladicte ville aulcuns scismes notoires, sentences contraires à nostre mère saincte esglise ». On lui assura que, pour le moment, tout était rentré dans l'ordre. L'évêque en fit rendre grâce à Dieu, le 1[er] mai, par une procession solennelle, au cours de laquelle il prononça un sermon[1]. Le lendemain, 2 mai, l'échevinage lui remit un certificat authentique de catholicité. Il est affirmé dans ce document, dont les registres aux délibérations conservent une copie, « que tout le corps et communaulté de ladicte ville est maintenant en très grand repos de leurs âmes, sans schisme, sans division notoire pour le faict de la religion chrestienne, sans occasionner trouble ny assemblée illicite, dont la justice eust congnoissance, sans esmotion, sédition de ladicte ville ny perturbation de l'estat de nostre mère saincte esglise[2]. »

Sur l'ordre du pouvoir central, des mesures exceptionnelles furent prises, un mois plus tard, pour assurer le bon ordre des processions de la Fête-Dieu. Le mayeur, Nicolas Rumet, mobilisa de nouveau les trois compagnies de la cinquantaine et passa une consigne sévère aux quatre portiers de la ville. Mais, tandis qu'à Amiens les protestants, en nombre, assaillaient les catholiques dans les églises et empêchaient les processions de sortir, aucun scandale ne se produisait à Abbeville[3].

1. François Rumet, *Chronique*. Bibl. d'Abbeville, ms. 104, p. 430 : Formentin, *Histoire généalogique et chronologique des comtes de Ponthieu*. Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 229 v°.

2. Délibération du 2 mai 1561.

3. Nicolas Rumet le faisait écrire en propres termes sur le registre aux délibérations de l'échevinage, en relatant les mesures de sécurité qu'il avait prises : « Pendant ladicte procession et pendant ledict jour et les octaves d'icelluy a esté mis et tenu sy grand regard que moiennant la grâce de Nostre Seigneur ne s'est faict chose escandaleuse... » Reg. aux délibérations... (après le 3 juin 1561).

III

1561-1562

Le culte protestant au château d'Abbeville. — Démêlés entre le sieur d'Heucourt, gouverneur, et l'échevinage; altercation du 11 août 1561; incidents, représailles. — Massacre de Vassy (1er mars 1562) : ouverture des guerres de religion; le gouverneur contre les bourgeois. — Massacre du gouverneur d'Heucourt et des siens, par la populace, le 6 juillet 1562. — Les responsabilités.

Rien ne permet d'évaluer le nombre des religionnaires abbevillois à cette époque. On peut supposer que, dans le Ponthieu, comme ailleurs, des libelles anticatholiques, répandus dans le public, opérèrent quelques conversions. Un « porteur de faux livres et de fausses doctrines », nommé Adrien Samson, est emprisonné à Amiens en 1560[1]; de semblables émissaires s'aventurèrent probablement jusqu'à Abbeville, où la protection officielle ne leur manquait pas. Le prêche avait lieu, en effet, dans le château, où d'Heucourt avait fait venir un ministre[2].

Le gouverneur et son fils, François de Saint-Delis, qui lui servait de lieutenant, étaient mal vus des bourgeois. Leurs préjugés de gentilshommes, plus sans doute que leurs convictions religieuses, les inclinaient à mépriser le peuple abbevillois, toujours défiant, précautionneux, hostile à l'égard des gens de guerre. Théodore de Bèze affirme qu'ils « étaient tous deux sans reproche, au dire mesme des plus affectionnés à la religion romaine... » et « qu'il n'y avoit homme, de part et d'autre, qui ne se

1. *Histoire de la ville d'Amiens*, par le baron A. de Calonne. Amiens-Paris, 1899-1900, 2 vol. in-8, t. II, p. 21, note 1.
2. Formentin, *ouvr. cité*. Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 229, v°.

contentast de leur équité et preudhommie[1] ». Mais de tels caractères étaient tout d'une pièce. L'opposition sournoise de l'échevinage, les dénonciations et les plaintes portées directement à Senarpont ou au duc de Chaulne, à l'insu du gouverneur, l'incapacité militaire manifeste des magistrats abbevillois, qui prétendaient néanmoins assurer par leurs propres moyens la garde de la ville, en dépit des revendications d'Heucourt, provoquèrent chez le gentilhomme bridé, à chaque instant, dans l'exercice de sa charge, par les « droictz, privilèges et authoritez » des bourgeois, des sursauts de colère qu'on eut tôt fait d'exploiter contre lui.

Le premier éclat eut lieu le vendredi 8 août 1561, en présence de Senarpont, le lendemain du passage à Abbeville de la jeune reine Marie Stuart, retournant en Écosse[2]. Le mayeur, Nicolas Rumet, accompagné du procureur et du capitaine du guet, s'était transporté auprès du lieutenant général pour le saisir directement d'une question de fourniture de vivres à une compagnie du maréchal de Brissac, alors logée en ville. Or d'Heucourt était présent. Il fit observer un peu vivement au mayeur « qu'il n'estoit besoin de rompre la teste à Mgr de Senarpont », que la chose aurait dû lui être communiquée à lui, et d'ailleurs que ce n'était pas la première avanie que lui faisaient messieurs les échevins. N'avaient-ils pas logé la compagnie du maréchal de Brissac, dont il était question, sans l'avertir? Et faisant allusion à une querelle pendante entre lui et l'échevinage, au sujet d'une nomination de clerc du guet, que le gouverneur prétendait lui appartenir, comme relevant de l'art militaire, et que les magistrats avaient faite malgré lui, il reprocha à Rumet de lui avoir dit en forme de menace que « s'il faisoyt ce

1. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France* (éd. G. Baum et Ed. Cunitz), t. II, p. 435.

2. La reine Marie Stuart arriva à Abbeville le 5 août 1561 et y demeura trois jours. Elle avait refusé l'entrée solennelle préparée par l'échevinage. Sur ces préparatifs et sur ce séjour, les registres aux délibérations et les chroniqueurs fournissent de nombreux détails, utilisés par Prarond : *Nicolas et François Rumet, de Abbavilla*... Introduction, p. XLVII-LIV.

qu'il pretendoyt pour la destitution de Nicolas Carel, le joeune, promeu clerc de guet, il troubleroit autant les habitans que furent jamais... » A quoi Rumet, avocat de sa profession, répondit que ledit trouble devait s'entendre au sens juridique, comme attentatoire aux franchises et libertés de la ville, « et que c'estoit terme de justice en matière possessoire ». Sans lui répondre, d'Heucourt requit Senarpont de faire effacer la provision du clerc de guet des livres aux délibérations de la ville, comme nulle, « pour y estre proveu par luy, comme a luy appartenant et dependant de l'art militaire, et que cela estoit de sa charge ». Puis il rappela que lors des cérémonies des jours précédents, « l'on avoyt esté au devant de la royne Marie, sans l'atendre, et que ce avoit esté faict par malice ou ignorance, attendu qu'il avoit esté dict que l'on yroit ensemble ». Rumet, toujours calme, répondit qu'il n'y avait eu ni malice ni ignorance. Mgr de Senarpont avait fait prévenir l'échevinage, par un de ses gentilshommes, de se rendre auprès de la reine pour lui faire la révérence. Antoine Savary, sergent de la vingtaine, était allé aussitôt au château aviser M. d'Heucourt. Or on lui répondit que le gouverneur était sorti par la porte du Bois et allé à la vollerie avec le duc de Guise, « et qu'il ne viendroit qu'il ne fût bien tard ». Les échevins se mirent donc seuls en route. A leur arrivée, la jeune reine sortit si rapidement de son cabinet, qu'ils n'eurent même pas le temps d'attendre Mgr de Senarpont. Ils n'avaient donc voulu diminuer en rien l'autorité du gouverneur. Entendant faire allusion à son autorité, d'Heucourt se fâcha et s'écria en propres termes : « qu'il garderoit bien que ung tel petit gallant, clerc à simple tonsure, luy dyminuast en rien ». Le mayeur, vexé à son tour, répondit : « Monsieur, l'on me congnoits bien. Je suis homme de bien et de parenté noble, dont je ferai aparoir par arrest ». Il ajouta « que ce n'estoit point la façon, quand l'on parloit pour messieurs de la Ville, de s'atacher aux personnes, et que désormais il n'y faul-droit plus venir pour parler à luy, qu'en corps et avec

délibération »... La discussion se prolongea sans aboutir, Senarpont refusant de se prononcer en faveur d'Heucourt sur le point délicat de la nomination du clerc du guet, qui touchait aux franchises communales, et sur lequel, d'ailleurs, la ville avait déjà obtenu gain de cause, devant Coligny, contre le précédent gouverneur[1]. Rumet, ayant réuni ses collègues de l'échevinage, les pria de ne pas prendre pour eux les paroles blessantes que lui avait adressées le gouverneur, « et que cela ne soit cause d'empescher de vivre en paix et union avec luy ». Une assemblée des deux collèges, à laquelle on pria les anciens mayeurs d'assister, eut lieu le 14 août. On décida de maintenir énergiquement contre les prétentions du gouverneur les privilèges de la ville. Après de nouveaux pourparlers avec d'Heucourt, de nouvelles difficultés soulevées par celui-ci pour bailler le mot du guet, enfin de nouvelles menaces de recourir à l'autorité de M. de Senarpont, la querelle demeura pendante[2]. Les délibérations de l'échevinage nous font d'ailleurs défaut à partir du 24 août 1561 ; nous ne les retrouverons qu'au 24 août 1564, deux ans après l'assassinat d'Heucourt par la populace abbevilloise.

Une lettre de Senarpont nous révèle un incident survenu au mois d'octobre suivant, qui semble justifier la défiance du gouverneur à l'égard des capacités militaires des Abbevillois. Quelques mariniers flamands, ayant pu, impunément, après l'assiette de la garde, franchir les chaînes de la rivière alors « haulsées », en dépit du corps de garde placé à cet endroit par l'échevinage, furent appréhendés au pied des murs du château. La sentinelle bourgeoise n'avait donné aucune alarme. D'Heucourt, usant de ses pouvoirs militaires, fit immédiatement emprisonner les mariniers et tous les Abbevillois de garde, ce qui, lui écrivait Senarpont, le 24 octobre, était fort bien

1. Le récit de l'altercation fut fait le 11 août, devant l'échevinage, par le sieur Samson, procureur, qui en avait été témoin, et consigné sur le registre aux délibérations. Tous les détails qui précèdent sont empruntés à ce récit.
2. Délibérations des 14 et 23 août 1561.

fait. « Mais, à ce que j'entends, poursuit le vieux capitaine, les maïeur et eschevins dudict Abbeville, et par le consentement du procureur de la Ville, ont depuis eslargy à caution lesdicts de la Ville et les ont faict mectre en liberté, ce dont je ne me puis assez esbahir, m'estant advis que c'est fort mal digéré et considéré ung tel faict qui est capital et ne mérite de demeurer sans pugnition. » Senarpont enjoint à d'Heucourt de « incontinent reprendre et mectre en prison lesdicts de la garde », pour leur faire sérieusement leur procès. Il veut être tenu au courant de l'affaire et fixer lui-même la punition. L'homme de guerre, qui avait su, en dépit des sentinelles anglaises, pénétrer dans Calais assiégé sous un déguisement, afin de repérer les points faibles de la place, ne badinait pas avec les consignes. D'Heucourt s'empressa de communiquer la lettre de Senarpont aux magistrats municipaux et d'en poursuivre l'exécution[1]. Il donnait ainsi une leçon un peu cinglante de service des places à ces bourgeois, qui prétendaient se garder eux-mêmes. Nous ignorons les raisons que put alléguer l'échevinage.

Mais la malignité publique ne manqua pas d'exploiter ces faits contre le gouverneur. On lui en voulait déjà d'exercer avec quelque sévérité la police dans la ville. Au mois de janvier 1561, ses hommes avaient arrêté un nommé Randon, trouvé masqué, le soir, dans la rue. Il n'avait consenti à le remettre aux échevins qu'après une verte semonce. La nouvelle arrestation et la mise en prison des bourgeois de garde, déjà délivrés par l'échevinage, souleva-t-elle quelque émotion dans le peuple mal informé? Est-ce là que prirent naissance les bruits rapportés par Formentin contre d'Heucourt et son fils, et dont nous n'avons trouvé confirmation nulle part? On raconte, en effet, que le fils du gouverneur aurait ordonné d'arrêter trois habitants, zélés catholiques, et que, sans l'intervention de son père, il les eût fait arquebuser dans le château. Jean Macquet, lieutenant de la sénéchaussée,

1. La lettre est demeurée aux archives. Arch. comm. d'Abbeville, II, 191.

emprisonna, par représailles, plusieurs calvinistes. Irrité d'Heucourt, toujours au dire de Formentin, aurait comploté de mettre le feu aux quatre coins de la ville; un soldat, nommé Georges Dupontin, fut pris par Nicolas Rumet et Galiot de la Warde, jetant des mèches allumées dans les maisons; il aurait été arrêté sur-le-champ et condamné à être pendu[1]. Ces faits, plus ou moins vraisemblables, furent sans doute mis en avant par l'échevinage, quelques mois plus tard, lorsqu'il fallut se justifier de l'assassinat du gouverneur et rejeter tous les torts du côté du mort. On peut, du moins, conjecturer que le massacre inopiné de Vassy, survenu le 1er mars 1562, aggrava les rapports déjà très tendus entre la garnison protestante et les Abbevillois.

D'Heucourt, qui avait sans doute grand'peine à contenir le zèle des siens, ne sortit plus que bien escorté. De toutes parts, les réformés, mis en défiance, se saisissaient des places de guerre, afin de garantir leur liberté religieuse. Le prince de Condé lui-même prenait, en Normandie, le commandement des forces protestantes, et le gouvernement royal, gagné aux Guises, le remplaçait, en Picardie, par le cardinal de Bourbon.

D'Heucourt renforça la garnison de son château d'une centaine de soldats calvinistes, rapporte Formentin[2], fait contestable et même invraisemblable, si l'on constate qu'après l'assassinat du gouverneur, la populace qui pilla le château le trouva complètement dégarni de défenseurs. La rumeur publique allait plus loin. Elle accusait d'Heucourt de vouloir livrer Abbeville au prince de Condé. La surexcitation fut accrue par les attaques violentes des prédicateurs contre le calvinisme. A la suite, sans doute, d'un de ces sermons, le gouverneur fit battre en pleine rue le gardien des cordeliers et un de ses religieux. Ils restèrent à demi morts sur place. L'échevinage envoya le sieur Samson, procureur, porter plainte au cardinal de Bourbon. Dans le courant du mois de juin,

1. Formentin, *ouvr. cité*. Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 229, v°.
Ibid.

d'Heucourt assista impassible à une rixe, au cours de laquelle plusieurs paroissiens de l'église Saint-Paul furent tués par des soldats, au sortir de la grand'messe. Le mayeur, Pierre de la Fresnoye, étant accouru pour rétablir l'ordre, à la tête des compagnies bourgeoises, les huguenots se retirèrent tranquillement dans le château, proche de l'église[1]. Aucun document officiel n'atteste ces faits. Faut-il n'y voir que des incidents minimes, grossis après coup?

Quelques jours plus tard, le gouverneur était massacré. Sur cet événement important de l'histoire abbevilloise, nous n'avons que des sources narratives. Un contemporain des faits, sans doute un acteur, Nicolas Rumet pousse le scrupule jusqu'à n'y faire aucune allusion dans son *Historia Picardiæ*, commencée pourtant le 13 avril 1562, moins de trois mois avant cette journée tragique, à laquelle il prit certainement part. Son fils, François Rumet, raconte brièvement, dans sa *Chronique d'Abbeville*, l'assassinat du malheureux d'Heucourt; c'est à son récit, c'est au récit également sobre de Waignart qu'il faut s'en tenir, si l'on veut serrer de plus près la réalité, sans négliger, bien entendu, les témoignages plus généraux, quoique non moins précis, de de Thou et de Théodore de Bèze.

Surexcitée peut-être par la bagarre de l'église Saint-Paul, la populace pilla, dans les premiers jours de juillet, la maison d'un apothicaire protestant, nommé Noël du Friez. Les religionnaires n'étaient pas protégés efficacement. Les émeutes se multiplièrent et l'échevinage ne put réussir à les calmer, les ayant, semble-t-il, encouragées dans le début. On fit appel à l'intervention du gouverneur. Le 6 juillet, d'Heucourt, accompagné seulement d'une vingtaine d'hallebardiers, se rendit à l'hôtel de ville, pour demander des explications. Il était fort irrité et commença par le prendre de très haut. Apercevant l'un des échevins, Christophe de Blotefière, il lui cria : « Te

1. Formentin, *ouvr. cité.* Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 229, v°.

voilà, paillard! Tu as tenu des propos dont je te ferai repentir. Comment oses-tu te trouver devant moi[1]? » Puis il reprocha aux magistrats leur connivence avec émeute, leur déclarant que, pour remédier aux troubles, i fallait faire justice exemplaire du premier pillard contrevenant aux ordonnances, à quoi il promettait de tenir la main. Il élevait la voix. Les têtes s'échauffaient. Or, à ce moment, le grand échevinage était plein de monde. Les Abbevillois, en exécution d'un récent édit, venaient, par paroisses, de jurer de vivre et de mourir dans la religion catholique. L'arrivée du gouverneur et de son escorte passa pour une provocation. Des paroissiens de Sainte-Catherine, église qui allait devenir un peu plus tard le foyer de la Ligue, prêtaient alors le serment dans une chambre voisine de celle où d'Heucourt apostrophait l'échevinage. Ils tendaient l'oreille aux paroles échangées. Soudain, ils crièrent aux armes, disant que le gouverneur menaçait de les faire mourir. La foule, massée dans la cour, se jeta sur l'escorte. Cinq soldats furent massacrés, les autres s'enfuirent. D'Heucourt n'eut que le temps de fermer la porte de la pièce dans laquelle il se trouvait. Que faisaient, dans ce moment critique, le mayeur et les échevins? Rumet et Waignart, qui auraient pu nous renseigner, sont muets : « Le peuple s'esmeut et luy courut sus », dit simplement ce dernier[2]. La porte fut forcée. D'Heucourt battit en retraite de chambre en chambre, tenant les assaillants à distance avec son épée. Il gagna le grenier de l'échevinage, et, de là, par les gouttières, celui d'une maison voisine appartenant au sieur Lamiré, élu en Ponthieu[3]. Dans ce trajet, il fut blessé d'un coup de pique à la jambe. Puis, assailli de

1. Ces propos sont rapportés par Louandre seul (*Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 45). Il ne cite que Waignart comme source. Doit-on supposer qu'il les a pris dans une relation de l'événement que contiendrait le neuvième manuscrit de Waignard, dont nous avons signalé l'absence? V. *supra*, p. 26, note.

2. Waignart, *Chronique universelle*. Bibl. d'Abbeville, ms. 106, année 1561-1562.

3. Sans doute la maison construite sur l'emplacement de celle qui porte aujourd'hui le n° 24 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

tous côtés, tant par ceux qui le suivirent du dehors, que par ceux qui montèrent de la maison dans laquelle il s'était réfugié, il glissa à terre, poussé d'un coup d'épieu. Une hallebarde, sans doute volée à son escorte, le perçant de part en part, le ficha au plancher. On lui arracha son épée. Puis les assassins le dépouillèrent de ses vêtements et le jetèrent, nu, respirant encore, dans la rue. Frappé de coups, traîné dans la boue, il resta finalement inanimé sur le pavé.

Cette chasse à l'homme avait échauffé la populace, qui se rua, sans désemparer, au château, alors dégarni de défenseurs ; quatre soldats furent massacrés. Le fils du gouverneur, François de Saint-Delis, s'enfuit par une porte dérobée, avec deux de ses cousins, François et Antoine de Canteleu. Restait un malade, Nicolas Hermel, sieur de la Rétis, receveur ordinaire des tailles du roi. Il fut arraché de son lit et tué. Puis son corps, balancé par une fenêtre, alla rejoindre dans la rivière le corps de deux soldats, Valeran de Saint-Paul et Jean La Fleur, qu'on y avait déjà jetés. Le gros de la troupe s'était mis à la poursuite des fuyards, qui gagnaient les faubourgs. Serrés de près, ils furent abattus non loin de la porte Marcadé. François de Saint-Delis, laissé pour mort, put toutefois se relever. Des personnes, désireuses de le sauver, le menèrent dans une hôtellerie voisine. Mais, la chose s'étant ébruitée, les meurtriers revinrent sur leurs pas, forcèrent la porte, et, ayant traîné leur victime dehors, l'achevèrent à coups de pierres et de bâtons. On enterra l'infortuné jeune homme avec ses deux cousins de Canteleu et un valet au cimetière de la Chapelle. Deux soldats tués au château, Jean d'Aire et Jean du Pont furent ensevelis dans les prés. Les cinq massacrés à l'échevinage : Robert Gillet, Marc l'Arcevesque, Léger Loisel, Pierre de la Pierre et Toussaint Fayet furent mis en une fosse à l'Hôtel-Dieu[1]. Quant au cadavre d'Heucourt, porté par des mains amies, à onze heures du soir, aux Minimes, on l'enterra dans la chapelle des Rambures. Mais la popu-

1. Ces détails sont fournis par Théodore de Bèze, *ouvr. cité*, p. 437-438.

lace exhuma le lendemain son cadavre pour le traîner par la ville, l'accrocher à une potence et enfin le brûler sur la place du Grand-Marché[1]. Puis les émeutiers, qui avaient toute licence, entrèrent de force, au témoignage de Rumet et de Waignart, en plusieurs bonnes maisons « non soubçonnez d'estre huguenotes mais d'avoir de l'argent[2] ». La maison d'un riche chanoine, Jean Carpentin, doyen de Saint-Vulfran, suspect de complaisance aux idées nouvelles, fut pillée[3].

Le hasard joua peut-être un grand rôle dans la direction des événements. Il faudrait le croire, à la décharge de l'échevinage d'Abbeville. Mais devant un dénouement aussi prompt, une abstention aussi manifeste des autorités locales, rien ne permet d'écarter formellement l'hypothèse du guet-apens. Le mystère doit continuer à planer sur cette page tragique des annales abbevilloises.

Trop d'intérêts s'accordaient à obscurcir la vérité. On est en droit de se demander si la destruction des registres aux délibérations de l'échevinage, susceptibles de fournir des indices compromettants, n'est pas contemporaine des événements. D'Heucourt était, en effet, à Abbeville, le représentant du roi. A peine le malheureux gouverneur avait-il rendu l'âme, que les échevins assemblés en la maison d'Antoine de Créquy, évêque d'Amiens, située en face de l'hôtel de ville, délibéraient sur les moyens de parer aux conséquences fâcheuses de l'événement. On décida de faire connaître au roi comment les choses s'étaient passées. D'Heucourt fut présenté comme un provocateur. On affirma sa trahison envers la ville; on raconta qu'on venait de recevoir avis que deux cents hommes envoyés par Condé marchaient sur Abbeville. Le lieutenant du château, Jean de Bournonville, fut envoyé à leur rencontre avec la garnison, mais il ne les rencontra point; on prétendit qu'ils avaient déjà battu

1. Formentin, *ouvr. cité*, Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 230, v°.
2. Waignart, *loc. cit.*; François Rumet, *Chronique...*, Bibl. d'Abbeville, ms. 104, p. 431.
3. Enquête de 1570 (arch. comm. d'Abbeville GG 56), publiée ci-après : déposition 56.

en retraite[1]. Cette assertion que Rumet et Waignart dédaignent de reprendre pour leur compte, semble bien inventée de toutes pièces. Quant à Jean de Bournonville, qui n'apparaît nulle part pour porter secours au gouverneur, son rôle paraît peu honorable.

Nicolas Rumet et Pierre Le Boucher, sieur du Catelet, lieutenant criminel, furent envoyés, le 8 juillet, auprès de la reine, pour raconter les faits à leur manière et implorer la clémence royale. Catherine de Médicis entra dans une violente colère. S'adressant au sieur Le Boucher, qui passait pour avoir fomenté l'émeute, et qui était roux, elle lui cria : « C'est toy, mon roux, qui as tué mon gouverneur ! Je te ferai pendre ! » « Enfin, continue la chronique de François Rumet, après bien des bruicts et des menaces d'estre cassé, le tout fut remis et pardonné, même avec lettres d'abolition[2]. »

IV

(1562-1565)

Levée d'une taxe de 3 000 livres sur les protestants abbevillois. — Paix d'Amboise (19 mars 1563). — Les protestants obtiennent, par arrêt, le remboursement de la taxe levée sur eux ; leurs noms ; pourparlers avec l'échevinage. — Venue du prince de Condé à Abbeville, le 28 juillet 1565.

Le gouvernement royal avait d'ailleurs besoin de l'argent des Abbevillois. Une lettre du 25 juillet 1562 ordonna une levée de trois mille livres, à prendre pour la plus grande part, « sur ceulx quy soubz umbre de la relligion estoient cause des séditions, esmotions et rebel-

1. Formentin, *ouvr. cite*, Bibl. d'Abbeville, ms. 111, fol. 230, v°.

2. François Rumet, *ouv. cité*, Bibl. d'Abbeville, ms. 104, p. 432. Le 11 octobre 1562 eut lieu à Abbeville une grande procession pour rendre grâces à Dieu de la prise du fort Sainte-Catherine, près de Rouen. Le cardinal de Bourbon y assistait. Le Saint-Sacrement fut porté par l'évêque d'Amiens, Antoine de Créquy, le dais soutenu par quatre chevaliers de l'ordre de Saint-Michel : les seigneurs de Ligny, de Rubempré, de la Brosse et de Humières. *Nicolas et François Rumet, de Abbavilla* (éd. Prarond). Introduction, p. LVIII.

lions advenues au royaulme ladicte année[1] ». L'échevinage passa, sans ménagement, à l'exécution. Les protestants qui en avaient le moyen payèrent comptant; ceux qui ne purent le faire furent saisis, leurs biens vendus.

Il est vraisemblable qu'un certain nombre de religionnaires quittèrent alors Abbeville, pour esquiver l'acquittement de la taxe. Ceux qui s'exécutèrent furent Sébastien de Rentières, lieutenant criminel, récemment anobli par le roi, en récompense de services rendus dans la guerre contre les Anglais; Antoine de Calonne, notaire royal; Jean Gallet, avocat; Louis Plessoy, procureur; Marc Parmentier, médecin; Philippe Pille, barbier-chirurgien; Eloy du Bourguier, mesureur de la vicomté du Pont-à-Poissons; Claude d'Arrest, Antoine Touzel, cabaretiers; Jean Carpentier, pourpointier; Firmin Descauffours, tailleur d'images; Nicolas et Jean Grégoire, couturiers; Nicolas Longuet, verrier.

Il ne faisait pas bon résister au mouvement de réaction catholique, qui se manifestait alors. Un nommé Louis Béliard, accusé d'avoir assisté aux assemblées qui se tenaient dans le château et d'avoir proféré des propos contraires aux dogmes, fut arrêté et condamné à mort. En même temps quelques soldats d'Heucourt, faits prisonniers lors du sac du château, furent pendus ou contraints d'abjurer. Quant à Béliard, il appela au parlement de la sentence capitale portée contre lui. La paix d'Amboise survint sur ces entrefaites, le 19 mars 1563; amnistie générale était accordée, le culte protestant autorisé. Le parlement cassa la sentence portée contre Béliard, ordonnant seulement qu'il fût conduit en l'église Saint-Vulfran une torche à la main, pour faire amende honorable, ce qui eut lieu le 28 mars 1563. Or la populace, que les magistrats ne firent rien pour contenir, se jeta sur le malheureux à sa sortie de l'église. Il fut traîné par les pieds, la face contre terre, puis jeté à la Somme[2].

1. Texte cité dans la consultation des avocats, dont il sera question plus loin. Reg. aux délibérations (1564-1565), au 4 septembre 1564.

2. Théodore de Bèze, *loc. cit.*; de Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 230-231.

La paix d'Amboise, si mal accueillie à Abbeville, rendit cependant confiance aux réformés. Le prince de Condé reprenait possession de son gouvernement de Picardie. Plusieurs officiers royaux, et notamment Philippe de la Rue, procureur du roi en la sénéchaussée de Ponthieu, étaient publiquement favorables à la religion nouvelle. Les protestants abbevillois s'unirent pour assigner devant la cour des Aides, le lieutenant général civil, Jean Macquet, ainsi que le mayeur et les échevins de 1562, tous en leurs noms privés, pour le remboursement de la taxe levée arbitrairement sur eux l'année précédente.

Cette assignation eut lieu, soit dans les derniers mois de l'année 1563, soit au commencement de l'année 1564. C'est seulement après le 24 août 1564, que les registres conservés de l'échevinage nous fournissent des détails sur l'affaire, qui émut beaucoup les magistrats. Deux d'entre eux, Le Boucher et Gaude, envoyés consulter à Paris, apprirent de la bouche de « Messieurs les gens du Roi, » qu'il y avait eu déjà plusieurs arrêts pour semblables causes, qu'il convenait de se régler sur lesdits arrêts, et qu'apparemment il serait jugé pour Abbeville comme précédemment il avait été jugé pour Amiens. Les envoyés de la Ville conversèrent en outre longuement avec leur procureur, M. Florence Le Grand; ils consultèrent trois avocats, Dehot, Wallois et Béchel, lesquels, après avoir contesté la forme de l'appel interjeté par les réformés, délibérèrent toutefois que, « au fond, attendu les arrests quy ont esté en ladicte cour en cas semblable, n'est possible d'avoir jugement pareil à celluy que ont eu les villes d'Amyens, Montdidier, c'est assavoir que n'y ayt point dommage et interestz, et temps raisonnable soit prefix aux mayeur et eschevins d'Abbeville pour rembourser les appellans de leurs surtaxes, et néantmoings faut empescher que les lectres obtenues par les appellans et l'arrest qui interviendra en ceste cause puissent prouffiter à ceulx qui ne sont pas spécificquement nommez esdictes lectres de relief, pour ce que ainsy a esté jugé en cas semblable contre ceuls qui avant d'entrer en ceste cause



ABBEVILLE. — COUR DU GRAND ÉCHEVINAGE
où fut massacrée l'escorte du gouverneur protestant,
Saint-Delis d'Heucourt, le 6 juillet 1562.

attendent comme il succèdera à leurs compaignons[1] ». Les hommes de loi conseillèrent en outre à Le Boucher et Gaude de s'en retourner à Abbeville, « pour ce que la cause n'est encores prompte à estre appelée et plaidée ».

Or l'affaire passa probablement plus vite au rôle qu'on eût put le croire. Un mois après, le siéger de Beusin communiquait aux échevins de nouvelles lettres du procureur et des avocats de la Ville portant « que messieurs Maïeur et eschevins, ensemble les depputez à faire la cotte de trois mil francs ordonnez estre levez par le Roy, principallement sups ceulx de la nouvelle relligion, ont perdu leur cause, et que mesdictz sieurs et depputez y ont esté condemnez en leurs noms privez, soubz leurs recours, avec les despens, dommaiges et interestz... » C'était la déroute complète. On décida d'assembler les états de la sénéchaussée de Ponthieu, pour aviser[2].

Maïs cette assemblée fut retardée par la venue de Senarpont, qui, ayant prescrit une enquête sur les étrangers alors résidant à Abbeville, considérée comme ville frontière, vint lui-même, les 22 et 23 novembre, ordonner leur expulsion et inspecter les remparts[3]. On voulait

1. Reg. aux délibérations (1564-1565), au 4 septembre 1564.
2. Délibération du 5 octobre 1564.
3. Délibération des 17, 20 et 23 novembre 1564. Voici la liste des étrangers, communiquée, le 20 novembre, à l'échevinage, par Adrien Morel, capitaine du guet : « ...deux jeunes garsons flamengs eagés de XV ans, demourans au logis de Jacques de Bussy, marchant, lesquelz y paient pension pour apprendre le langage de ce païs et la traffique de marchandise; ung aultre nommé Gustace Watrebard, de la ville de Bouges (Bruges), eagé de XX ans, aprenant le mestier de parcheminier, deppuis demy an, au logis Honoré du Bos; ung autre nommé Jacques Emply, eagé de XXVIII ans, faisant le mestier de cleutier, au logis de Jehan Froment, aussi deppuis demy an; ung aultre nommé Bernard de Eude, de L'isle en Flandre, eagé de XVIII ans, demeurant deppuis six jours et faisant service au logis de Simon Lequien; ung aultre nommé Jacques Séguin, eagé de XIII ans, de la ville d'Anvers, aprenant la langue de ce païs, chez Balthazar de Bussy, deppuis demy an; ung aultre nommé Nicolas Saulcebare, de ladicte ville d'Anvers, eagé de XXI ans, serviteur deppuis demy an à maistre François Bur, cirurgien; ung aultre nommé Anthoine Demison de la ville de Béthune, eagé de XX ans, serviteur deppuis ledict temps à Pierre Hairon, chappellier; ung autre nommé Gehan Bresgna, du païs de Loraine, eagé de XVIII ans, serviteur deppuis ung mois à maistre André de Parreville, cirurgien; ung aultre nommé Gehan Guerard, serviteur deppuis ledict temps à François Troulle, tondeur, eagé de XX ans; ung aultre nommé Rolland Hubert, dudict païs de Gueldre, serviteur deppuis ung mois à Jehan de Warrans, pareur de drapz, eagé de XVIII ans; et ung aultre nommé

aussi se renseigner. Le siéger, de Beusin, écrivit à son cousin, Rohaut, avocat à Amiens, pour savoir comment cette ville avait procédé, en semblable cas, pour le remboursement des réformés. Rohaut répondit, le 2 décembre, que l'échevinage d'Amiens avait écrit au roi pour lui demander de prendre les deniers du remboursement sur les aides, mais qu'on attendait toujours la réponse[1]. On décida, à Abbeville, de procéder de même. Le 15 décembre est agité un projet de mémoire, destiné à demander au roi la permission d'opérer le remboursement des trois mille livres, soit sur les deniers du taillon, soit sur les deniers provenant de la ferme du poids, alors employés aux fortifications. Mais il est vraisemblable que ce mémoire ne fut jamais envoyé, tant on commençait à perdre confiance dans le pouvoir central. Le conseil des États fut enfin réuni le 18 décembre 1564. Y assistaient : Jean Macquet, lieutenant général de la sénéchaussée; Mourette, avocat du roi; Lamiré et du Hamel, élus; de Maupin, contrôleur; Caisier, du Fay, Rumet, Gaillart, anciens mayeur, le mayeur et quelques échevins.

Il fut sagement délibéré de parler « ausdicts de la religion », pour, s'il était possible, « trouver moyen de tomber en appoinctement avec eulx, affin de nourir paix et vivre en toute union et tranquilité suivant le voulloir et intention du Roy... mesmement obtenir d'eulx quittance de partye de ladicte cotte, soit de moictyé ou de plus ou de moins, avec temps suffisan pour les paier, en les assignant pour leur dict paiement, soit sur la ferme du guindal ou autre que l'on leur baillera à recevoir »... Les sieurs du Hamel et Caisier, désignés pour s'aboucher avec les refformés devaient leur faire entendre tous les arguments susceptibles de les amener à un accord. On parlait même de lever une taxe spéciale pour leur remboursement, à condition, bien entendu, qu'ils y soient compris pour leur part[2].

Samuel Brocquet, du païs de Pefmes, eagé de XXIII ans, serviteur à Nicolas Le Sage, orfaivre, deppuis trois mois... »

1. Reg. aux délibérations (1564-1565), entre le 8 et 15 décembre 1564.
2. Délibération du 18 décembre 1564.

Mais les huguenots ne se rendirent pas à des prévenances auxquelles ils étaient si peu habitués. La plupart refusèrent tout accommodement. Seul Sébastien de Rentières consentait à oublier les offenses. Le 10 janvier 1564, Nicolas du Hamel fait rapport au Conseil « de ce qui a esté par luy faict esdicte cause et qu'il a parlé à Sébastien de Rentières, lieutenant de robe courte, lequel s'est trouvé assez gracieux, combien que luy eust exprimé avoir eu grand interest et que le courant de II C livres estoit rare sups luy, touteffois que en luy baillant la somme de C livres, dont il est chargé et que luy convient payer promptement, il attendera pour les autres cent livres, qui faict ladicte somme levée sups luy, jusques à six mois encha. Et au regard desdicts dommages et interestz, il les remectera à la disposition de messieurs, pour en ordonner.

« Qu'il a aussi parlé a Jean Pearche, Claude d'Arrest, marchand, Marcq Parmentier et autres, qui se sont trouvez fort rigoreux, ne voeullent faire aulcune modération[1]. »

Devant cette attitude, l'échevinage revint sur ses bonnes dispositions et recommença à temporiser. Ne serait-il pas temps de payer lorsqu'on y serait contraint? On décida, le 2 janvier, d'écrire à Paris, au procureur de la Ville, pour lui demander copie de l'arrêt et aussi à « Messieurs de la ville d'Amiens, pour savoir s'ils n'ont eu nouvelle de ce qu'ils ont pourchassé pour semblable cause à la court ».

Une puissante intervention allait faire pencher la balance en faveur des réformés. Le 10 janvier, Senarpont, écrivant au nouveau gouverneur, Montfort[2], pour prescrire des réjouissances à l'occasion du renouvellement du traité d'alliance avec les Suisses, ajoutait :

« Quant à ce que mondict seigneur le Prince nous menace, il y a jà quelque temps, de venir visiter toutes les

1. Délibération du 10 janvier 1565.

2. Antoine Clavel de Montfort avait succédé, comme gouverneur d'Abbeville, à Robert de Saint-Delis. Il occupa ce poste jusqu'en 1573.

places de son gouvernement, la malice du temps et la difficulté des chemins l'ont jusqu'ici empesché de se pouvoir resouldre quand il tartera. Si fera incontinent qu'il verra la comodité propre, dont je vous tiendray adverty[1]. »

Craignant d'être pris au dépourvu, l'échevinage désignait, le 15 janvier, messieurs Lamiré et Galippe « pour donner ordre aux serymonies qu'il sera besoing de faire... et satisfaire ensemble à touttes venues, soit du roy nostre dict seigneur et de tous autres princes et princesses, seigneurs et dames »[2].

Cependant le voyage fut retardé de quelques mois. En février, Condé écrivait au gouverneur d'Abbeville pour le prier de veiller à l'observance des édits et ordonnances sur le port des armes et assemblées illicites[3].

Le 10 avril, partant à la cour, il assurait l'échevinage et les habitants d'Abbeville de sa « bonne volonté et affection ». A quoi les échevins répondaient par une lettre de remerciements[4].

Mais une lacune de quatre mois dans le registre aux délibérations nous arrête, et nous ignorerions tout de la venue du prince de Condé à Abbeville, si Rumet, toujours sobre de détails, ne l'avait mentionnée dans son *Historia Picardiae*, à l'année 1565, en ces termes : « Julii, 28, P. *Lüdovicus a Borbonio, Condaeus princeps, Picardiae rector*, *excipitur pro dignitate ab abbavillanis*[5].

La venue du prince à Abbeville est d'ailleurs confirmée par plusieurs dépositions à l'enquête de 1570. Nous savons par ces témoignages qu'il descendit, comme ses prédécesseurs, à l'hôtel de la Gruthuze. Un ministre qui suivait le gouverneur, nommé le père Élie, fit le prêche dans la cour. Les protestants d'Abbeville s'y rendirent avec empressement; quelques catholiques même y assis-

1. Reg. aux délibérations (1564-1565), copie de la lettre communiquée par Montfort : entre le 11 et le 15 janvier 1565.

2. Délibération du 15 janvier 1565.

3. Lettre communiquée à l'échevinage le 26 février 1565 et copiée à cette date sur le registre aux délibérations.

4. Délibération du 10 avril 1565.

5. *Nicolas et François Rumet, de Abbavilla...* (éd. Prarond), p. 46.

3

tèrent par mégarde, ce qui donna prétexte à l'un d'eux de dénoncer, en 1570, les compatriotes qu'il y avait remarqués[1].

Les réformés, qui attendaient toujours leur remboursement, saisirent le gouverneur de leurs doléances. Condé ordonna d'affecter de suite les revenus de certaines fermes au remboursement des « cottizés ». L'échevinage en prit l'engagement, mais, le prince parti, les hésitations recommencèrent. Le 5 septembre les protestants présentaient une nouvelle requête, suivie bientôt, le 19, d'une assignation au nom de « Marc Parmentier et médecin, et consors[2]. » Et c'est seulement près d'un an plus tard, le 6 juin 1566, qu'intervint un accord sérieux et définitif entre l'échevinage et ceux de la « nouvelle opinion ». Cet accord, dont copie est conservée dans les registres, fait connaître que la somme totale remboursée fut de six cent onze livres, savoir : à Wallequin Douchet, 1 livre; à Éloi du Bourguier, 80 livres; à Jean Gallet, 25 livres; à Antoine de Callonne, 50 livres; à Jean Bonnard, 1 livre; à Antoine Wandrue, 10 livres; à Pierre Wandrue, 10 livres; à Jean Leclerc, 10 livres; à Antoine Touzel, 100 sols; à Guillaume Cendré, 30 livres; à Jean Lescuier, 1 livre; à Honoré Wartel, 10 livres; à Jean Grégoire, 100 sols; à Jean Beauvisage, 16 livres; à Nicolas Longuet, 100 sols; à Philippe Pille, 25 livres; à Marie de Cergny, veuve de Noël du Friez, 105 livres; à Firmin Descauffours, 10 livres; à Anne Gondré, veuve de Pierre Briet, 10 livres; à Samuel Mangnier, 10 livres; le reste sans doute à Gilles du Bois, Claude d'Arrest, Marc Parmentier, Sébastien de Rentières, qui ne sont pas nommés expressément[3]. Le remboursement fut laborieux. Les « cottizés » durent faire arrêter, pour se payer, d'autres fermes que celles qui leur avaient été primitivement assignées. La ville essaya de les chicaner sur cette procédure,

1. Enquête de 1570 (Arch. comm. d'Abbeville, GG 56), publiée ci-après, déposition 52.
2. Délibérations des 5 et 19 septembre 1565.
3. Reg. aux délibérations (1565-1567), à la date du 6 juin 1566.

mais l'élu, Christophe de Mons, converti lui-même au protestantisme, rendit, le 9 septembre 1566, une sentence en faveur de ses coreligionnaires [1]. La ville paya sur les revenus de toutes ses fermes et la dépense fut portée au compte de l'exercice 1566-1567. Il fallut en outre indemniser les particuliers, qui avaient acheté, en 1562, des biens saisis, et qui, selon toute apparence, avaient dû les rendre. Il fut remboursé de ce chef des sommes beaucoup plus importantes : à Damoiselle Marie de Nouvilliers, 300 livres parisis; à Nicolas Lenglès, 400 livres tournois; à Jacques Du Val, 21 livres; à Antoine Fenin, 20 livres [2]. Un marchand, Christophe Mallet, taxé comme les autres, en 1562, et qui n'avait pu, sans doute, se joindre à leur instance, obtint, par sentence du sénéchal de Ponthieu, du 9 avril 1567, le remboursement des 110 livres tournois qu'il avait dû payer [3].

Ainsi l'échevinage d'Abbeville, ayant d'abord exécuté avec le plus grand zèle l'ordonnance du roi, et fait payer, en 1562, les frais de la guerre aux protestants, alors considérés comme rebelles, se trouva, quelques années plus tard, dans la pénible obligation de rembourser aux « cottizés », sur ses propres revenus, ce qu'il leur avait pris. Cette politique cauteleuse du pouvoir central, qui, suivant les circonstances, lâchait tantôt les uns, tantôt les autres, énerva la fidélité des villes picardes. Elle préparait le règne de la ligue sur ces communautés de bourgeois, avides d'autonomie et sensibles par-dessus tout aux brèches causées à leurs finances par une politique peu loyale.

1. Reg. des argentiers (1566-1567) : *autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle relligion...*

2. Reg. aux délibérations (1565-1567), copie de ce nouvel accord, à la date du 21 juin 1566; reg. des argentiers (1566-1567), *ibid.*; reg. des argentiers (1567-1568) : *Autres mises pour le remboursement du reste des trois mil livres qu'il a convenu rembourser à ceulx qui avaient esté coctizez en l'an mil $V^{C}L^{XI}$...*

3. Reg. des argentiers (1567-1568), *ibid.*

V

(1566-1570)

Nouveau passage de soldats huguenots à Abbeville. — Seconde et troisième guerres de religion; les batailles de Jarnac et de Moncontour célébrées avec enthousiasme à Abbeville. — Mesures de confiscation contre les protestants de Picardie. — Enquête de l'échevinage sur les protestants habitant Abbeville et la valeur de leurs biens (mai-juin 1570). Nombre et valeur des dépositions; les suspects. — Paix de Saint-Germain, du 8 août 1570.

Condé, de nouveau tout-puissant en Picardie, reprit l'habitude de loger à Abbeville, ce qui pouvait déplaire le plus aux bourgeois : des gens de guerre huguenots. Le 26 décembre 1565, le gouverneur, Montfort, informait l'échevinage qu'il devait arriver dans la ville une compagnie de soldats de la « nouvelle religion ». Les magistrats ne voulurent d'abord pas y croire. Ils demandèrent à voir l'ordre; celui-ci était régulier. On envoya aussitôt MM. Gaude et Picard à Senarpont, demander que ce séjour fût évité à la ville. Le lieutenant-général demeura intraitable, quoique courtois à son habitude. Les envoyés rapportèrent, le 31 décembre, qu'on ne pourrait éviter de loger la compagnie du capitaine Payel, mais qu'elle ne resterait pas longtemps[1].

Les huguenots arrivèrent presque aussitôt, sans doute le 31 décembre. Le lendemain, 1er janvier, un prêtre, nommé Eimond Cauchon, qui revenait de dire la messe à Saint-André, fut insulté, chaussée Marcadé, par six ou sept soldats, qui lui crièrent : « Au renard »! Le prêtre ne répondit pas. Les soldats le suivirent en continuant à l'insulter. Finalement ils le laissèrent, pour entrer dans une maison de la chaussée Marcadé. L'échevinage fit une enquête le lendemain. Mais, au témoignage

1. Délibération des 26 et 31 décembre 1565.

du prêtre lui-même, qu'on interrogea soigneusement, aucun excès n'avait été commis, sauf en paroles[1]. L'affaire n'eut aucune suite.

Dans la quinzaine qui suivit, l'échevinage, jaloux plus que jamais de ses prérogatives, fit une enquête auprès des gardiens des quatre portes de la ville, régla les heures d'ouverture et de fermeture, la remise des clefs[2]. On convoqua le peuple en assemblées, on fit des processions générales sans aviser le gouverneur. Les rapports se tendirent. Senarpont, mécontent, écrivit, le 26 mars, aux magistrats d'Abbeville, non sans raideur, pour les prier d'agir plus correctement à l'avenir[3]. Quelques mois plus tard, le 13 juillet, il leur annonçait que le roi et la reine mère, au cours de leur voyage en Picardie, viendraient sans doute à Abbeville au commencement de septembre[4]. Cette nouvelle fut accueillie sans enthousiasme. Les bourgeois savaient qu'il coûtait fort cher de préparer une entrée solennelle et d'héberger la cour des Valois. Ils délibérèrent, sans aboutir, les 15 et 20 juillet, sur les moyens de faire face aux frais à prévoir. Or le voyage projeté n'eut pas lieu. Senarpont vint seul à Abbeville, à la fin de septembre pour visiter les fortifications[5]. Il devait être

1. Délibération du 2 janvier 1566.

2. *Information auprès des portiers de la ville au sujet du port des clefs et ouverture des portes*, papier, 12 p. (de l'écriture du greffier de l'échevinage, Poultrain). Arch. comm. d'Abbeville, EE 70.

3. « Messieurs. Je suis adverty que pour quelque chose qui vous vienne incontinent et d'extravagant, vous vous assemblez à chacune foys voire et pour convoquer le poeuple en général, comme en procession générale, sans le communiquer à vostre gouverneur et requérir sur ce son advis et consentement. Sur quoy je vous pourroys alléguer tant de raisons et qui importent grandement à la conséquence de vostre place que cela ne scauroit estre trouvé bon. Je veulx doncques bien vous pryer et néanmoings ordonner que doresnavant vous n'ayez plus à en user de telle façon, mays au contraire que ès assemblées que vous faictes extraordinairement, signaument quant il est question de faire assembler ledict poeuple, vous luy apellés et requériez son advis et consentement, affin qu'il pourveoye à la seureté de sa charge et prevyenne par ce moyen aux inconvéniens qui en pourroyent advenir, comme il scaura, je m'asseure, bien faire. A tant je prye Dieu, Messieurs, aprez mes meilleures recommandations, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. De Senarpont ce xxvie de mars 1566. Vostre entyèrement bon amy signé : Senarpont » Original, papier. Arch. comm. d'Abbeville, II, 119.

4. L'original de cette lettre est également conservé, Arch. comm. d'Abbeville, II 119.

5. Délibération du 20 septembre 1566.

remplacé dans sa charge de lieutenant général en Picardie, un an plus tard, le 9 novembre 1567, à la veille de la bataille de Saint-Denis, sous prétexte qu'il était « déjà chargé d'ans et en âge d'être soulagé »[1].

La seconde guerre de religion, commencée en septembre 1567, se termina par la paix de Longjumeau, conclue le 8 mars 1568. Les délibérations de l'échevinage d'Abbeville nous font défaut, à peu près complètement, pour cette période de troubles. Il est vraisemblable que, pendant les hostilités, les catholiques abbevillois se montrèrent disposés à user de représailles, car plusieurs des « cottisés » de 1562 quittèrent définitivement la ville; d'autres, comme François Cacaud, procureur, Antoine de Calonne, notaire royal, se retirèrent momentanément à Rue, où le prêche se faisait régulièrement. Cependant les huguenots, commandés par Cocqueville, occupaient Doullens, et pillaient les églises des environs. Demeurées en Picardie après la paix de Longjumeau, leurs bandes descendirent dans la vallée d'Authie, prirent Auxi, ruinèrent de fond en comble l'abbaye de Dommartin, enfin, traversant la Somme, s'emparèrent par surprise de Saint-Valery. Rue, ville à moitié protestante, était également tombée en leur pouvoir. Condé ayant désavoué ces aventuriers, le maréchal de Cossé vint en toute hâte à Abbeville, à la tête des troupes qu'il put réunir dans la région, et marcha rapidement sur Saint-Valery, qui fut prise après un siège de huit jours. Cocqueville, fait prisonnier avec ses principaux lieutenants, eut la tête tranchée, sur la place du Marché, à Abbeville, le 27 juillet 1568. L'échevinage avait dépensé 3 092 écus en frais de guerre, pour les sièges de Rue et de Saint-Valery[2].

1. La provision du sire de Piennes, successeur de Senarpont, est du 9 novembre 1567 (de Calonne, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 44, note 1). L'ancien lieutenant général, dont les fils guerroyaient à l'armée de Condé, mourut au mois d'octobre 1569 et « fut enterré à Senarpont, à la huguenote ». (*Journal d'un curé ligueur de Paris*, publ. p. Ed. de Barthélemy, Paris, s. d. [1865], in-12, p. 111.)

2. V. le récit donné par Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 48-50; à compléter par les détails inédits que fournit un contemporain, Antoine Rohaut, dans son livre de raison (*Le livre de raison d'un maïeur d'Abbeville* (1545-1613)... Annoté et publié par Alcius Ledieu, p. 76-81).

La guerre reprit, plus atroce, quelques mois plus tard. L'édit du 28 septembre 1568, effaçant toutes les promesses de pacification, interdisait le culte réformé en France, expulsait les pasteurs, obligeait les fonctionnaires protestants à se démettre de leurs charges. Au mois de mars suivant, l'armée de Condé fut battue à Jarnac, où le malheureux prince trouva une mort ignominieuse. Cette victoire catholique, connue à Abbeville, le 21 mars 1569, fut célébrée par un *Te Deum*, des feux de joie, des salves de canon. Le lendemain eut lieu une procession solennelle avec le Saint Sacrement, à laquelle les fils de bourgeois portèrent les châsses de saint Vulfran[1]. On colporta, contre Condé, ce quatrain injurieux, qu'Antoine Rohaut transcrit, tel qu'il l'entendit, sur son livre de raison :

L'an mil cincq cens soixante-noeuf,
Entre Gerna (*sic*) et Chasteauneuf,
Fut porté mort sur une annesse
Celluy quy voulloit abolir la messe[2].

Les mêmes *Te Deum*, feux de joie et procession eurent lieu au mois d'octobre, pour célébrer la bataille de Moncontour[3].

On crut peut-être à cette époque, le protestantisme à jamais abattu. Les confiscations avaient commencé. Claude Barjot, conseiller du Roi, maître des requêtes, commissaire de Sa Majesté en Picardie « pour faire pro-

1. «... Pour n'estre ingratz d'un tant grand bien et bénéfice receu de notre Dieu, fust ce jour meisme de lundy, noeuf heures du matin, chanté *Te Deum* en l'église de Saint Wulfran, et ledit jour de lundy, environ les cincq heures du soir, furent allumez trois feuz en signe de joie, l'un fut allumé devant le logis de la Grutuze, l'aultre au marché et le troiziesme devant l'église Saint-Wlfran; furent sonnées les cloches et le canon lâché et le lendemain matin fut faict procession généralle et sollempnelle pour remerchier et rendre action de graces à Dieu de tant heureuse victoire. A laquelle procession fust porté le Sainct Sacrement de l'autel solennellement, accompagné des chasses de Saint-Wlfran (portés par les filz de bourgeois) et de Saint-Pierre avecq les aultres reliquières des églises. La procession alla en l'église de Saint-Pierre, en laquelle la messe chantée et la prédication faite, chacun s'en retourna joieulx de sy heureulx succez. » *Ibid.*, p. 83-84.
2. *Ibid.*, p. 83.
3. *Ibid.*, p. 84.

cedder à la vente des biens moeubles, fruictz, revenu et temporel de ceulx de la nouvelle pretendue religion, qui portent les armes contre Sa Majesté, ou sont de la participation de ceulx qui se sont eslevez en armes, leur aident et favorisent de leurs biens, moiens et facultez... », mandait, le 18 novembre, au bailli d'Amiens de faire procéder à la vente desdits meubles et de remettre les deniers à en provenir aux mains de Nicolas Le Beauclerc, receveur général[1]. Le 26 mars suivant, il faisait publier à son de trompe, par les carrefours, commandement « à toutes personnes, de quelque estatz, qualité ou condition qu'ilz soient, lesquels ont en leur garde, en leur possession, recellent ou cachent les moeubles, fruictz et revenus appartenans aux rebelles... ou savent ceulx quy en ont, qu'ilz aient, en dedans la huictaine, à venir reveller à justice lesdictz biens... et iceulx représenter, à peine du double de l'estimation d'iceulx et de plus grand peine même corporelle, s'il y eschet[2]... »

Il s'occupait de faire abattre le temple d'Amiens et de faire résigner leurs offices aux fonctionnaires de la nouvelle religion. Une assignation à comparaître, du 27 mai 1569, nous fait connaître leurs noms, pour le bailliage d'Amiens seulement[3], ce qui semble prouver

1. Arch. dép. de la Somme, B. 3, fol. 29, v°.
2. *Ibid.*, fol. 59, v°.
3. Commandement était fait « à Jacques Moreau, controlleur du grenier à sel, à Doullens; Jacques Himel, notaire roïal en la prévosté, et François Buteux, greffier au grenier à sel et notaire roïal en la prévosté; François Parmentier, sergent roïal au bailliage d'Amyens; Jehan Segain, notaire roïal en ladicte prévosté; Jehan Wasté, sergent roïal au magasin à sel à Doullens Adrien Dainval, prévost de Beauvaisis; Martin Caignart, sergent roïal au bailliage d'Amyens; Pierre de La Bordette, sergent roïal en l'élection; Nicolas Cucu, sergent roïal; François Lenglès, procureur et notaire roïal à Amyens; Anthoine Brisset, archer, sergent de robbe courte; Jacques Le Fuzellier, prevost et notaire roïal à Amyens; Jehan Roger, notaire roïal en ladicte prévosté; Nicolle Froment, substitut dudict procureur général en ladicte prévosté; Martin Herichon, notaire roïal en ladicte prévosté, Nicolas Waucquet, aussy notaire roïal en ladicte prévosté; Martin Depoilly, notaire roïal en ladicte prévosté; Pierre Boullenger, sergent roïal au bailliage d'Amyens, fins et mectes de ladicte prévosté; Simon Lenglacié, sergent roïal audict bailliage et prévosté; Jehan Chivot, aussy sergent roïal audict bailliage et prévosté; Philibert Battier, aussy sergent roïal audict bailliage et prévosté; Jehan Lenglacié et Nicolas de La Fosse, notaire roïal à Oisemont et greffier fermier en la prévosté de Vimeu, de comparoir en personne en ladicte court

que le protestantisme comptait alors de nombreux adhérents dans cette fraction cultivée de la bourgeoisie. Le 23 juin, les offices non résignés étaient déclarés « vaccans et impetrables ». Le prévôt du Vimeu, Jacques Le Fuzelier, protestant, était remplacé d'office, le 16 août, par Hugues Le Mangnier[1]. En mars 1570, le pouvoir royal, qui, jusque-là s'était contenté de saisir les revenus des huguenots, ordonnait à Barjot de procéder à la vente de tous leurs biens, meubles et immeubles[2]. En principe, cependant, les protestants paisibles, pacifiques, n'étaient pas visés par ces mesures. En donnant des preuves évidentes de soumission, en assistant à la messe, en versant aux quêtes de l'Église, en faisant leurs Pâques, ils échappaient à la saisie. Pour beaucoup, la crainte fut le commencement de la sagesse.

Chez ces honnêtes bourgeois, catholiques hier encore, appartenant à des familles attachées à la religion romaine, d'ailleurs tous patriotes et sujets fidèles du roi, la préoccupation de conserver leur fortune intacte fit taire rapidement les velléités de dogmatiser. En bons Picards, ils eurent autant d'à-propos que le Béarnais, disant : « Paris vaut bien une messe! » Ils allèrent donc à la messe, pour la plupart, en 1569 et 1570, et conservèrent tranquillement leurs offices et leurs biens.

Le fait semble du moins certain pour Abbeville. La perte des archives anciennes de la sénéchaussée de Ponthieu, jointe à la regrettable lacune des registres de l'échevinage, nous laisse sans indices sur les faits de l'année 1569. Barjot était d'ailleurs occupé à Amiens à cette époque. Et c'est seulement, selon toute apparence, au commencement de l'année 1570, qu'il songea à se rabattre sur les protestants abbevillois. Or, il fallait à tout prix avoir des noms, des biens à saisir. On prescrivit une enquête. L'échevinage en recevait commission par lettre

et dire ce que bon leur sembleroit pour empescher que leurs estatz et offices ne fussent déclairez vaccans et impétrables pour faulte d'avoir fourny et obéy à l'ordonnance du Roy... » *Ibid.*, fol. 72, 22 v°.

1. Arch. dép. de la Somme, B 4, ff. 3, n° 420, 10 2°-v°.

2. *Ibid.*, ff. 47 v°-49 r°.

du 17 avril 1570, signée : Barjot et Le Beauclerc[1]. Une réunion eut lieu le 5 mai, au cours de laquelle furent désignés comme commissaires enquêteurs : MM. de Bussy, Lenglacié, de Neuville, le Devin, Beauvarlet, Broutelles, Belle, Descaules, Delegorgue, Calippe. On décida de faire comparaître devant la commission au Grand Échevinage, les curés, vicaires et marguilliers des paroisses de la ville « pour se enquerre d'eulx des paroissiens et habitans de ceste dicte ville, qui sont de la religion pretendue réformée, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, ensemble de leurs biens, revenu et faculté, selon la commune estimacion d'iceulx[2] ».

L'enquête commença le 8 mai, se poursuivit le 22 et se termina le 8 juin[3]. La minute du procès-verbal, griffonnée en hâte, par le greffier de l'échevinage, Poultrain, en présence des témoins, qui apposaient ensuite leurs signatures ou leurs marques au bas de leurs dépositions, ne compte pas moins de 45 feuillets jaunis, semblant, par endroits, indéchiffrables. Cette pièce, d'une authenticité exceptionnelle, est l'unique document qui nous ait conservé les noms des protestants abbevillois du XVI[e] siècle. Au seul point de vue de l'histoire des mœurs, la lecture des dépositions, dénonciations, insinuations, des cinquante-cinq témoins, appartenant à toutes les conditions sociales, prêtres, marchands, hommes de robe, artisans, n'est pas négligeable. On y saisit le penchant naturel des bourgeois à médire, à accueillir et à colporter des commérages ; on devine les déformations que la jalousie, l'esprit de parti, ont pu faire subir à la vérité.

Le 8 mai, comparurent les curés et marguilliers des

1. Mention portée en tête de l'enquête, publiée ci-après. (Arch. comm. d'Abbeville, GG 56.)

2. *Ibid.*

3. Le jeudi 25 mai 1570, jour de la Fête-Dieu, eut lieu une procession solennelle, à laquelle le cardinal de Créquy, évêque d'Amiens, porta le Saint-Sacrement, nu pieds, revêtu de ses ornements épiscopaux. « La prédication, raconte Antoine Rohaut, fut faite au cimetière de l'église Saint-Gilles, par notre M[e] Faber, docteur, pour confirmation et augmentation de la foy et honneur suprême, que nous debvons au Saint-Sacrement. » *Le livre de raison d'un maïeur d'Abbeville...* Annoté et publié par Alcius Ledieu..., p. 85. Cf. François Rumet, *Chronique...* Bibl. d'Abbeville, ms. 104, p. 433.

paroisses de Notre-Dame de la Chapelle, du Saint-Sépulcre, de Sainte-Catherine, de Sainte-Vulfran de la Chaussée, de Saint-Jacques, de Saint-Paul, de Saint-Nicolas-en-Saint-Vulfran, de Saint-Jean-des-Prés, de Notre-Dame-du-Châtel, de Saint-André, de Saint-Georges, de Saint-Eloy, de Saint-Gilles; le 22 mai, ce fut le tour du curé et des paroissiens de Saint-Silvin de Mautort; enfin, le 8 juin, sans doute pour un complément d'information, on convoqua de notables bourgeois, tous ardents catholiques: Benoît Le Hochard, sieur de l'Espinoy; Nicolas de Catheux, procureur; Nicolas Rohaut, ancien juge consul; Honoré Le Blond, procureur; Simon Belle, Hugues Rohaut, consuls des marchands; Jacques des Groiseilliers, sieur de Chaulsoy; Ansel Bérengier, marchand; Wallequin de Blottefière, ancien échevin, sire Guillaume du Bourguier, prêtre, Clément Calippe, Jacques Mourette, marchands; Guillaume Sanson, juge consul; Denys de l'Estoille et Philippe Le Fuzelier, marchands.

D'une lecture rapide de ces dépositions, il ressort qu'il ne se trouvait, en 1570, aucun protestant sur les paroisses de Saint-Paul, Notre-Dame-du-Châtel, Saint-André, Saint-Silvin-de-Mautort. Les religionnaires se groupaient au contraire plus nombreux, sur les paroisses de Saint-Vulfran de la Chaussée et de Saint-Gilles. Les dénonciations n'émanent pas toujours des curés, qui font généralement preuve d'une grande réserve, Nicolas Écache, vicaire de Notre-Dame de la Chapelle, Louis d'Aoust, curé de Saint-Nicolas-en-Saint-Vulfran, Jacques Dufour, curé de Saint-Georges, déclarent ne connaître aucun protestant sur leurs paroisses, alors que leurs marguilliers, moins discrets ou mieux informés, ne se font pas faute de citer des noms. Beaucoup de témoins répugnent à détailler les biens de ceux qu'ils dénoncent; d'autres au contraire s'empressent de fournir les précisions susceptibles de faciliter la confiscation. Il semble bien que Jean Carpentin, doyen de Saint-Vulfran, et un opulent bourgeois, Jean Lorfèvre, qui avait, peu d'années auparavant, exercé la charge d'argentier de la ville,

furent dénoncés uniquement parce qu'on enviait leur richesse. Dans cette liste de suspects, qui compte quarante-sept noms, nous retrouvons ceux de Claude d'Arrest, Jean Bonnard, Antoine de Calonne, Guillaume Cendré, Firmin Descauffours, Éloi du Bourguier, Jean Gallet, Jean Grégoire, Nicolas Longuet, Philippe Pille, Sébastien de Rentières, Antoine Touzel, déjà « cottizés » comme religionnaires en 1562. Mais Jean Beauvisage, Wallequin Douchet, Gilles Du Bois, la veuve de Noël du Friez, la veuve de Pierre Briet, Jean Le Clerc, Jean Lescuyer, Christophe Mallet, Daniel Mangnier; Marc Parmentier, Jean Perache, Antoine et Pierre Vandrue, Honoré Vartel, avaient sans doute quitté Abbeville pour s'exiler, car, même s'ils s'étaient convertis, on n'eût pas manqué de les dénoncer. Les dépositions de 1570 visent, en effet, beaucoup de religionnaires qui allaient à la messe et faisaient leurs Pâques, ce qui prouve que l'esprit de parti ne désarmait pas, même devant les gages les plus sérieux donnés au catholicisme.

On lira le texte des dépositions. Il convient toutefois d'observer que l'enquête des 8-22 mai, 8 juin 1570 n'apprend que ce que colportait la rumeur publique. Si nous avons la certitude que des gentilshommes comme les frères Carpentin, les frères Massue de Ruvigny, dont le nom allait devenir, un siècle plus tard, l'une des illustrations de la cause protestante, Jean de Rambures-Poireauville, Sébastien de Rentières, qui, en 1568, donna l'hospitalité, dans son château du Titre, à la jeune femme du cardinal de Châtillon, professaient ouvertement la religion réformée, nous devons nous demander si le protestantisme de beaucoup de bourgeois, dénoncés à la même époque, et qui, d'ailleurs, ne quittèrent jamais Abbeville, ne fut pas surtout une sympathie passagère, qui, sous la pression des événements, allait s'évanouir totalement. Philippe de La Rue, procureur du roi, dont la femme, ardente huguenote, s'écriait en 1568, au rapport des témoins, que son mari lui couperait la gorge, plutôt qu'elle allât à la messe, conserva néanmoins sa fonction

officielle jusqu'en 1574 ou 1575. Christophe de Mons, Élu en Ponthieu, qui méprisait ouvertement le culte des images, retournait à la messe en 1570. Il conserva ses biens et sa charge, qu'il transmit à ses descendants. Un habile imagier, Firmin Descauffour taxé comme protestant en 1562, dénoncé de nouveau en 1570, exerçait paisiblement sa profession à Abbeville au temps de la Ligue. Il exécutait, en 1587, un retable pour l'église de Bouillancourt-sous-Miannay[1]. Se contentait-il d'une religion intérieure, attachant peu d'importance aux marques apparentes de catholicisme, qu'on exigeait certainement de lui à cette époque, ou s'était-il réellement converti? François Foucquart, receveur du taillon, homme fort riche, est dénoncé comme protestant en 1570. Or, sa fille, Gabrielle Foucquart, née en 1568, devint, au siècle suivant, la fondatrice d'un ordre religieux[2]. La liste détaillée qu'on lira plus loin, où sont groupés tous les indices biographiques qui ont pu être réunis sur les personnes soupçonnées de protestantisme à Abbeville entre 1560 et 1570, fournira plusieurs exemples semblables.

Est-il besoin d'ajouter que l'enquête de 1570 ne devait servir absolument à rien? La paix de Saint-Germain, arrachée le 8 août au gouvernement royal à bout de ressources, rendit aux protestants toutes les libertés que l'édit de 1568 leur avait enlevées. Les échevins d'Amiens restèrent stupéfaits d'une telle capitulation, et Barjot, changeant complètement de rôle, dut se présenter devant eux, le 20 novembre, de la part du roi, « pour faire entendre les causes et raisons qui le ont meu à pacifier le royaume[3] ». L'étonnement ne fut sans doute pas moins grand à Abbeville, où les dénonciateurs ne s'attendaient

1. Marché du 17 décembre 1587, conservé dans les minutes de l'étude Lepage, d'Abbeville. (Communication de M. Crusel.)

2. La vie de la révérende mère Gabrielle Foucquart, fondatrice en France de l'ordre des Minimesses, a été écrite avec quelque développement par un carme abbevillois, le Père Ignace, dans son *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville...* (Paris, Pélican, 1646, in-4°), p. 497 et suiv. Le bon religieux, dans l'ignorance du document que nous publions, ne manque pas de louer les enseignements que la jeune Gabrielle reçut de ses parents.

3. Arch. comm. d'Amiens, BB.

pas apparemment à voir leurs dépositions anéanties par un si rapide triomphe.

VI

(1570-1572)

Faible retentissement à Abbeville du massacre de la Saint-Barthélemy; mesures de prudence prescrites par le duc de Longueville, gouverneur de Picardie. — Disparition progressive du protestantisme à Abbeville. — Conclusion.

Nous manquons de documents officiels jusqu'à la Saint-Barthélemy. Or cette date de l'année était traditionnellement consacrée à Abbeville par le « renouvellement de la loi », c'est-à-dire par l'élection des mayeurs, échevins, mayeurs de bannières. C'est au 24 août 1572, jour du massacre des protestants de Paris, que reprennent nos délibérations de l'échevinage.

Le duc de Longueville avait succédé à son beau-frère, Condé, dans le gouvernement de Picardie. Prévenu à Chaulne, le 26 août, de l' « émotion » arrivée dans la capitale, il écrivit aussitôt aux villes de son gouvernement pour recommander le plus grand calme. Sa lettre arriva à Abbeville le 28 août. L'élection des mayeurs et échevins était terminée; on allait procéder au renouvellement des mayeurs de bannières, désignés par les corporations, ce qui provoquait dans la ville une grande animation. L'échevinage ayant été convoqué préalablement, le procureur de la ville demanda au mayeur, Jean Le Prévost, « sy sa volunté estoyt de renouveler ceste année les maïeurs de bannières, à cause des troubles que l'on voyt... estre advenus en la ville de Paris ». Le registre poursuit : « Ledict sieur maïeur a ordonné, apres avoir oy les advis des assistens et en considération desdictz troubles et pour éviter à iceulx, que pour ceste année, il ne sera renouvellé, sans préjudice néantmoins aux droictz

et privilèges des habitans et sans tourner en aulcune conséquence pour l'advenyr »[1].

Telle fut à Abbeville l'unique répercussion de la Saint-Barthélemy. On ne renouvela pas, en 1572, le corps des mayeurs de bannières. Le duc de Longueville, dans la lettre qu'il écrivait au gouverneur, Montfort, confirmée par un billet adressé le même jour à l'échevinage, ordonnait expressément « que chacun ayt à demourer en repos et seuretté en sa maison, ne prendre les armes et s'offencer les ungs les autres, à peine de la vye ». Dans une seconde lettre, du 28 août, Longueville insistait sur les ménagements à prendre avec les protestants : « Au demeurant, je vous prye de prendre garde, écrivait-il au gouverneur, que aulcun que vous congnoistrez estre de la religion, ne puisse sortir dehors la ville dudict Abbeville, ains les y retenir et faire demourer, les y faisant vivre en seuretté et repos en leurs maisons, selon et en ensuivant la volunté du Roi, laquelle vous leur ferez entendre de telle façon qu'ilz n'aient occasion de prendre aulcun soubçon »[2].

L'échevinage d'Abbeville, qui semble témoigner d'un sincère désir d'apaisement, décide lui-même, le 28 août, que « commandement sera faict à touttes personnes, de quelques conditions qu'elles soient, de se tenir doulcement en repos en leur maison, sans prendre les armes, faire esmotion ny s'offencer l'un l'aultre, de faict ou de parolle, en quelque manière que ce soit[3] ».

Rien, dans les documents, ne justifie la fable singulière accréditée par Formentin, suivant laquelle l'échevinage d'Abbeville aurait fait enfermer les protestants dans les prisons pour les protéger[4]. Tout se passa dans le plus grand calme, sans mesures exceptionnelles. Les Abbevil-

1. Arch. comm. d'Abbeville, BB, reg. aux délibérations (1568-1573); délibération du 28 août 1572.
2. *Ibid.* (copie des deux lettres du duc de Longueville à M. de Montfort et de la lettre du duc de Longueville à l'échevinage).
3. *Ibid.*
4. Formentin, *ouvr. cité*, Bibl. d'Abbeville, ms. III, fol. 233 v°. — Cette assertion a été reproduite notamment par Louandre, *Histoire d'Abbeville...*, t. II, p. 51, et par Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 87.

lois étaient las de la guerre civile. Les incertitudes, les contradictions du pouvoir central les inclinaient à se désintéresser des querelles religieuses, pour réparer les brèches faites à leur budget et continuer en paix leur commerce.

Beaucoup de protestants de la première heure revinrent, semble-t-il, au catholicisme; les plus ardents quittèrent Abbeville en 1588, lorsque la Ligue s'y établit toute-puissante[1]. Les échevins ne devaient-ils pas déclarer en 1599 qu'il n'y avait plus un seul protestant dans la ville? A l'exception des Vanrobais et de leurs ouvriers, le nombre des religionnaires qui habitèrent Abbeville au XVII[e] siècle est négligeable. Pourtant quelques familles avaient gardé intactes les convictions léguées par leurs ancêtres; leurs membres s'exilèrent à la révocation de l'édit de Nantes. Philippe Le Roy et Samuel Beauvisage qui, à cette date, quittèrent le Ponthieu, abandonnant tous leurs biens[2], pour conserver leur foi, descendaient d'Abbevillois du même nom dénoncés à l'enquête de 1570.

Que conclure de cette étude trop fragmentaire, mais qui s'appuie du moins sur des données d'une authenticité incontestable, sinon qu'entre 1560 et 1570, la « nouvelle oppinion » avait fait à Abbeville un nombre d'adeptes insoupçonné jusqu'ici. Des membres des premières familles du Ponthieu : Carpentin, Rambures, Massue, Belleval, Ballen... étaient protestants. L'Élu, Christophe de Mons, le lieutenant criminel, Sébastien de Rentières, le procureur du roi, Philippe de La Rue, le receveur du taillon François Foucquart, des notaires, des procureurs, comme Antoine de Calonne, François Guacard, François Cacaud, Jean Le Prévost, Louis Plessoy, de riches bourgeois, comme Jean Lorfèvre, Jean Manessier, qu'on accusa de prêter sa maison pour le prêche, le doyen du chapitre de Saint-Vulfran lui-même, Jean Car-

1. V. pour cette période : *La Ligue à Abbeville (1576-1594)*, par Ernest Prarond. Paris, Dumoulin, 1868-1873, 3 vol. in-8° (Extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville.*)

2. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, pp. 191, 229 et suiv.

peutin, un médecin, Marc Parmentier, et nombre d'artisans, tailleurs d'images, pourpoinctiers, cabaretiers, barbiers, couturiers, armuriers, verriers, orfèvres étaient suspects de calvinisme. Et si tous ne maintinrent point ferme leur opinion, il est du moins juste de penser qu'en d'autres circonstances, devant une réaction catholique moins violente, moins intransigeante, la « religion nouvelle », à Abbeville comme à Amiens, eût pris une rapide extension.

A Amiens, le coup d'État de Catherine de Médicis, instituant de force, en 1562, dix magistrats catholiques, pour mettre les protestants en minorité d'une voix dans l'échevinage[1]; à Abbeville, les troubles populaires qui causèrent la mort du gouverneur protestant, d'Heucourt, furent les premières manifestations de la force brutale opposée à la puissance d'expansion des idées nouvelles. Les expulsions, les confiscations, ordonnées, rapportées, renouvelées par le gouvernement aux abois achevèrent de désorienter ceux qui, pacifiquement, auraient rêvé d'examiner la religion traditionnelle, de mieux l'adapter aux aspirations qui s'éveillaient en eux. Beaucoup finalement s'accordèrent à penser qu'un changement de croyances ne valait pas tant de peines. La toute-puissance de la Ligue dans la région fit taire les dernières velléités de changement. On a dit, pour justifier cette organisation politique, née en Picardie, que la France ne voulut pas être protestante. Il semble du moins certain que les municipalités bourgeoises d'Amiens et d'Abbeville n'y consentirent à aucun prix. Le mouvement de réaction catholique, commencé en 1561, et qui devait se fondre plus tard dans la Ligue, eut pour résultat, à Abbeville, d'arrêter net le développement du protestantisme, qui, en des temps moins troublés, eût gagné pacifiquement et rapidement, autant que les indices relevés dans ces pages permettent d'en juger, les fractions moyennes et cultivées de la société.

1. De Calonne, *Histoire d'Amiens...*, t. II, p. 29-32; Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 36-37.

Liste des Abbevillois suspects de calvinisme entre 1560 et 1572

ARREST (CLAUDE D'). — Marchand de vin à l'enseigne de la *Croix d'Or*, rue Saint-Vulfran, en face de l'hôtel de Rambures, fils de Mahieu d'Arrest, pelletier, à la même enseigne, qui possédait un fief à Mérélessart en 1530 et 1550.

Claude d'Arrest fut « cottizé » en 1562, comme étant de la nouvelle religion. Ayant obtenu par arrêt de la Cour des Aides le remboursement de sa cotisation, il se montra « fort rigoreux », lorsque l'élu, Nicolas du Hamel, lui proposa, en janvier 1565, une transaction au nom de la ville. On ne sait quelle somme lui fut finalement payée.

Il ne paraît pas avoir quitté Abbeville au moment des troubles. Après l'édit de 1568, interdisant tout culte réformé en France, il retourna à la messe et communia à Pâques 1569. Était-ce pour donner le change? Il fut dénoncé comme protestant notoire en mai 1570. Les huguenots de passage à Abbeville descendaient à son auberge, qui fut estimée valoir, en 1570, de huit cents à mille livres. On lui attribuait aussi quelques immeubles à Longpré.

Claude d'Arrest avait un frère, Eustache d'Arrest, également marchand de vin en 1492. Son cousin germain, Jean d'Arrest, écuyer, sieur de Beaulieu, propriétaire du cabaret de la *Teste Noire*, en face de Saint-Vulfran, se distingua, au rebours de Claude, comme ligueur[1].

BALLEN (LOUIS). — Écuyer, seigneur du Titre. Ce gentilhomme, notoirement huguenot, avait quitté Abbeville vers 1566; suivant l'opinion commune, il guerroyait à l'armée de Condé. Le vicaire de Sainte-Catherine, Nicolas Wiart, le dénonça en 1570, parce qu'il possédait à Abbeville, en

1. « Roolle des nobles, non nobles fiévez et arrières fiévez demourants et vivans et faisant guet et garde en la ville et bailliage d'Abbeville » vers 1543 (Arch. comm. d'Abbeville, EE, 65); Délibération de l'Échevinage du 10 janvier 1565; Enquête de 1570, dépositions 11, 12, 13, 14, 46, 48, 49, 51, 53, 54. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtes de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins*. Boulogne-sur-Mer, 1874-1877, 4 vol. in-8, I, p. 47; Marquis de Belleval, *Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu*. Paris, 1899, in-8, p. 467; Ernest Prarond, *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*. Paris-Abbeville, 1871-1884, 3 vol. in-8, III, p. 130, 147.

face de ladite église, une maison estimée valoir environ mille livres[1].

BEAUVARLET (NICOLAS). — Écuyer, seigneur d'Ailly-Haut-Clocher, homme d'armes des ordonnances du roi. Il appartenait à une vieille famille abbevilloise. Josse Beauvarlet, seigneur d'Ailly-le-Haut-clocher, de Villers-sous-Ailly et de Frucourt, fut maïeur d'Abbeville en 1555. En 1570, Nicolas Beauvarlet était notoirement réputé « estre de la nouvelle oppinion », au dire de Simon Belle, consul, ce qui ne l'empêcha aucunement d'être inhumé, vers 1576, dans le chœur de l'église d'Ailly[2].

BEAUVISAGE (JEAN). — Noté en 1562 comme étant de la nouvelle religion, il fut taxé avec les autres et obtint par arrêt de la Cour des Aides, après l'édit de pacification, le remboursement de sa taxe. Il transigea le 6 juin 1566, pour une somme de seize livres, qui lui fut payée sur l'une des fermes de la Ville et portée aux dépenses de l'exercice 1566-1567. Jean Beauvisage quitta sans doute Abbeville, où il ne possédait aucun bien, vers 1568, lorsque le culte protestant fut interdit en France. Il n'est fait aucune mention de lui dans l'enquête de 1570. Haag signale un « Jehan Beauvisage, fils de feu François de Abeville..., minusier, habitant de Genève, août 1558... » qui pourrait être, sinon le nôtre, du moins un de ses proches parents. Un membre de la même famille, Isaac Beauvisage, devait quitter le Ponthieu à la révocation de l'édit de Nantes[3].

BÉLIARD (LOUIS). — Protestant abbevillois, massacré le 28 mars 1563. V. plus haut. Un Jacques Béliard s'était réfugié en Angleterre[4].

BELLEVAL (ANTOINE DE). — Écuyer. Dénoncé en 1570 par Maître Fremin Gaillard, curé de Saint-Jean-des-Prés, qui déclare

1. « Roolle des nobles, non nobles... », etc. (Arch. comm. d'Abbeville, EE, 65); Enquête de 1570, déposition 7; De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu*. Amiens, 1861-1864, 2 vol. in-8, I, p. 31-32; 2e éd., in-4, col. 91; du même, *Chronologie*, p. 355, 469; Comte Le Clerc de Bussy, *Abrégé généalogique des Ballen, seigneurs du Titre*. Amiens, 1873, in-8, p. 7. (Extr. de *La Picardie*.)

2. Enquête de 1570, déposition 48; De Belleval, *Les fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*. Paris, 1870, in-4, p. 6.

3. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*. Haag, *La France protestante* (2e éd.), II, col. 162.

4. F. de Schickler, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, t. I, p. 296.

ne rien savoir de la valeur de ses biens. Comme le prénom d'Antoine fut porté à cette époque par plusieurs membres de cette famille, qui, dans l'ensemble, demeura catholique, il est difficile de savoir à quelle branche le gentilhomme huguenot appartenait. On peut songer à Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Aigneville, qui fut tué en duel en 1580 ou à Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville, Longuemort et Rémaisnil, qui épousa, en secondes noces, Claude de Mailly, le 24 avril 1570[1].

BENNET (Jean). — Dénoncé en 1570, par François Gargant, marguillier de Saint-Gilles. Il possédait une maison et trois jeux de paume, le tout estimé valoir six cents livres ou environ. Jacques Bennet, curé de Saint-Jacques, puis de Sainte-Catherine, dans la première moitié du XVIIe siècle, était-il un de ses descendants[2]?

BONNARD (Jean). — « Cottizé » en 1562, comme étant de la nouvelle opinion, Jean Bonnard obtint, en vertu de la transaction du 6 juin, un remboursement de cinquante livres, à prendre sur les revenus des fermes de la Ville. Son paiement figure aux dépenses de l'exercice 1566-1567. N'ayant pas quitté Abbeville aux troubles suivants, il fut de nouveau dénoncé comme protestant, en 1570, par deux notables bourgeois, Ansel Bérengier, marchand, et Hugues Rohault, ancien juge consul. Il figure de nouveau dans les comptes de la Ville, pour l'année 1576-1577, en qualité de tenancier de 4 journaux et 20 verges de terre. A noter qu'il y eut à Genève, en 1557, un protestant originaire de Picardie, nommé Pierre Bonnard[3].

BRAY (Guillaume de). — Archer du Lieutenant de robe courte, qui était à cette époque un autre protestant notoire, Sébas-

1. Enquête de 1570, déposition 23; De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu...* (1re éd.), I, p. 38-52; du même, *Chronologie d'Abbeville*, p. 469.

2. Enquête de 1570, déposition 37; Prarond, *Topographie d'Abbeville*, I, p. 523, 537. Je regrette de ne pouvoir lire : Bonnet, au lieu de Bennet, ce qui justifierait une assertion de Collenot, rapportée par Prarond (*Topographie d'Abbeville*, III, p. 76), savoir que le savant pasteur, Étienne Bonnet, était né à Abbeville. Il y eut effectivement une famille Bonnet à Abbeville. Elle possédait une maison sur le quai du Pont-Neuf.

3. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion...*; *ibid.* (1576-1577), *Aultre recepte... à raison des grands et petits bois baillés à cens.* Enquête de 1570, dépositions 49, 51 ; Prarond, *Topographie d'Abbeville*, II, p. 113; Haag, *La France protestante* (2e éd.), II, col. 798.

tien de Rentières, Guillaume de Bray paraît n'avoir séjourné que temporairement à Abbeville. Peut-être s'apparentait-il à une famille de Bray, citée longuement par Haag, pour avoir fourni à la cause protestante un martyr, Guy de Bray, et plusieurs pasteurs? Il est dénoncé, en 1570, par Jean Savary, curé de Saint-Gilles et par François Gargant, marguillier. Ce dernier, tout en reconnaissant, comme son curé, que de Bray a fait ses Pâques et même qu'il va à l'église le dimanche, ajoute qu'il « a ouy dire à une chambrière qui a demouré en la maison d'icellui de Bray, qu'il mengeoit chair les jours de vendredy et samedy ». Le même témoin rapporte « que Sebastien de Rentières, lieutenant de robe courte, qui est notoirement tenu et réputé de ladicte nouvelle opinion, hante ordinairement en la maison d'icellui de Bray ». Ansel Bérengier et Hugues Rohault témoignent dans le même sens. Tous deux s'accordent à dire que Guillaume de Bray ne possède d'autre bien que son état d'archer[1].

BRIET (Honoré). — Un chanoine de Saint-Vulfran, Me Honoré Bryet, curé de Saint-Vast de Quend, en Marquenterre, où il demeurait en 1563, fut soupçonné d'avoir quitté Abbeville pour cause de religion. Les chanoines lui retenaient, sous ce prétexte, les revenus de sa prébende. Il passa procuration, le 7 mai 1563, à l'effet de poursuivre un procès contre le chapitre, protestant qu'il avait quitté Abbeville « sa bonne conscience sauve avec sa vye », ce qui laisse supposer qu'il aurait été molesté par la populace lors des troubles qui suivirent l'assassinat du gouverneur, d'Heucourt. Honoré Briet était encore curé de Quend en 1574[2].

BRIET (Veuve). — Anne Gondré, « veuve de Maistre Pierre Briet », figure dans la transaction intervenue le 6 juin 1565 entre l'Echevinage et les protestants « cottizés » à tort en 1562. Elle toucha dix livres, en dédommagement de la taxe qu'elle avait été contrainte de payer, ce qui laisse penser qu'elle n'était pas des plus fortunées. Il n'est pas fait mention d'elle dans l'enquête de 1570[3].

1. Enquête de 1570, dépositions 36, 37, 49, 51. Haag, *La France protestante* (2e éd.), III, p. 87-92.
2. Minutes de France, notaire à Rue (Rue, étude Joron).
3. Délibération de l'échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion...*

CALONNE (Antoine de). — Antoine de Calonne ou Decalonne, procureur et notaire royal, appartenait à une famille bourgeoise fort connue à Abbeville, dont plusieurs membres exercèrent des charges municipales. Un Nicolas de Calonne fut argentier de la Ville en 1564-1565; l'Échevinage dut le contraindre à exercer cette charge qu'il refusait d'accepter, sans doute à cause des responsabilités pécuniaires qu'elle entraînait. Antoine de Calonne fut « cottizé » comme étant de la nouvelle opinion en 1562. Après avoir obtenu gain de cause devant la cour des Aides, il transigea comme les autres et fut remboursé de cinquante livres à prendre sur le revenu des fermes de la Ville. Son remboursement est porté aux dépenses de l'exercice 1566-1567. A la fin de l'année 1567, « lorsque le Roy faillit à estre prins à Meaulx », au témoignage formel de plusieurs déposants à l'enquête de 1570, Antoine de Calonne se retira à Rue pour y pratiquer librement sa religion, en compagnie d'un autre procureur, protestant comme lui, nommé François Cacaud. Ils étaient de retour à Abbeville en mai 1570. A cette date Calonne se montrait à la messe, en l'église Saint-Georges, sans réussir toutefois à donner le change, car il est dénoncé comme protestant par les marguilliers de sa paroisse et par onze autres témoins, tous notables bourgeois d'Abbeville. Il était propriétaire d'une maison située en la rue de Locques, valant de trois à six cents livres, suivant les diverses estimations qui en furent données. Sans doute réussit-il à conserver sa charge de notaire royal et à la transmettre à ses enfants. Trois Decalonne furent notaires à Abbeville au cours du XVIIe siècle; leurs minutes sont actuellement conservées dans l'étude Lepage; celles d'Antoine de Calonne sont perdues. Nous ignorons ce que lui-même est devenu, s'il s'est converti, ou s'il a finalement quitté Abbeville à l'époque de la Ligue. Son nom est absent des généalogies.

Un Nicolas de Calonne, écuyer, et Marguerite Charlet, sa femme, demeurant à Hère, paroisse de Quend, en Marquenterre, étaient en 1577 soupçonnés de protestantisme. Il leur est délivré, le 6 août 1577, par-devant notaire, un certificat de catholicité (Minutes de Garde, notaire à Rue, Arch. comm. d'Abbeville, II, 296-309)[1].

1. Délibérations de l'échevinage du 17 septembre 1564 et du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion...* Enquête de 1570, dépositions 31, 32, 33, 45, 46, 48, 49, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58; De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...* I, p. 303 et suiv.

CACAUD (François). — Procureur, dénoncé en 1570, s'était sans doute fixé à Abbeville par son mariage, car l'un des déposants, Hugues Rohaut, lui signale quelques biens « du chef de sa femme ». Haag mentionne un Cacaut, représentant de Bergerac à l'assemblée politique de la Rochelle, en 1588; une Élisabeth Cacaut, de la Rochelle, se réfugia en Hollande vers 1690. François Cacaud se trouvait déjà à Abbeville le 28 juillet 1565, lors de l'entrée du prince de Condé, gouverneur de Picardie. Il assista au prêche qui eut lieu, aussitôt l'arrivée du prince, dans la cour de l'hôtel de la Gruthuze, où le vit Wallequin de Blottefière. Cacaud quitta Abbeville avec Antoine de Calonne, lors des troubles qui suivirent la tentative de Meaux, pour se retirer à Rue. En 1570, il était de retour à Abbeville, allait à la messe à Saint-Georges. On le voyait, comme les autres paroissiens, « donner au bachin de la queste de l'église ». Néanmoins il aimait la controverse et disputait volontiers sur le dogme. Un de ses interlocuteurs, Jacques des Groiseilliers, s'en souvint pour le dénoncer en 1570. Quatorze dépositions y compris celles des trois marguilliers de Saint-Georges, mentionnent son nom, ce qui ne permet guère de douter de la fermeté de ses opinions. Il ne paraît pas avoir fait souche à Abbeville[1].

CARPENTIER (Jean). — Pourpointier, qui possédait une petite maison de la valeur de quatre-vingts ou cent livres « soups la chaulsée Marcadé, près le pont aux Tisserands ». Il est dénoncé en 1570, par les marguilliers de Saint-Jacques, comme « maulvais garson et fort affecté à ladicte nouvelle oppinion ». A cette époque, « pour doubte de sa personne et à raison des troubles », il avait quitté Abbeville pour aller habiter Rue, où il était resté. Nous n'avons de renseignements sur lui que ceux fournis à l'enquête. Il y avait à Londres, en 1544, un Jean Carpentier : « Carpynter, John, born in Normandy ». Le même faisait encore partie de l'Église française de Londres en 1564. Il est qualifié : « faber ferrarius ». Était-il proche parent du « pourpoinctier » abbevillois[2]?

1. Enquête de 1570, dépositions 31, 32, 33, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58. Haag, *La France protestante* (2e éd.), III, col. 431.

2. Enquête de 1570, dépositions 15, 16. *Letters of denization and acts of naturalization for Aliens in England*, publ. of The Huguenot Society of London, vol. VIII, 1893, in-8, p. 42; *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, par F. de Schickler. Paris, Fischbacher, 1892, in-8, t. III, p. 52.

CARPENTIN (Gallois). — Écuyer, seigneur de Cumont, homme d'arme des ordonnances du roi sous le maréchal de Biez, puis capitaine de Saint-Riquier en 1550, occupait encore cette charge, lorsqu'il fut dénoncé comme protestant, en 1570, par plusieurs bourgeois d'Abbeville. Il était le fils aîné de Jean Carpentin, dit Galyot, écuyer, plusieurs fois échevin et maïeur d'Abbeville en 1535. Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1547, Jeanne Truffier. On le disait « fort riche et oppulent ». Les mêmes témoins furent d'accord pour déclarer qu'il avait fait publiquement exercice de la « nouvelle oppinion ». Toutefois, sur les huit enfants de Gallois Carpentin, aucun ne paraît avoir persévéré dans le protestantisme. L'un d'eux, François, fut chanoine de Notre-Dame de Paris [1].

CARPENTIN (Jean). — Doyen de Saint-Vulfran de 1555 à 1576, frère puîné du précédent, fut également soupçonné de calvinisme. La populace, lors des troubles qui suivirent l'assassinat du gouverneur d'Heucourt, prit ce prétexte pour piller la maison de Jean Carpentin, qu'on disait fort riche. Guillaume Samson, l'un des déposants à l'enquête de 1570, lui assigne un revenu de mille à douze cents livres de rente; la maison où il demeurait valait plus de mille livres. Dans l'une des nombreuses notes qu'a laissées l'abbé Buteux, érudit abbevillois du commencement du XVIII[e] siècle, et qui sont encore pour la plupart conservées dans des bibliothèques particulières, on lit, sans plus de détail, à l'année 1555, que « Jean Carpentin, doyen de Saint-Vulfran entretenait à Menchecourt une duègne soupçonnée de calvinisme ». Ce ne sont là que des insinuations. Les témoins de 1570, tout en se faisant l'écho du « bruict commun », n'allèguent, à la charge du fastueux doyen de Saint-Vulfran, aucun fait contrevenant à la foi catholique. Celui-ci ne semble avoir quitté sa charge qu'en 1576. Lorsqu'il mourut quelques années plus tard, il laissa au chapitre cent écus d'or pour la fondation d'un obit solennel, fondation que les chanoines acceptèrent par acte du 17 novembre 1581 [2].

1. Enquête de 1570, dépositions 45, 48, 54, 56. De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* (1[re] éd.), I, p. 98; du même, *Chronologie d'Abbeville*, p. 399, 469; Vicomte de Souancé, *Généalogie de la famille de Carpentin*. Mortagne, 1893, in-8. (*Documents sur la province du Perche*, 2[e] série, n° 3.)

2. Enquête de 1570, dépositions 22, 45, 49, 51, 56, 57, 58. Notes manuscrites de l'abbé Buteux (Bibliothèque Ernest Prarond). Généalogies citées plus haut; Henri Macqueron, *Documents inédits relatifs à l'histoire du Chapitre et de l'Eglise Saint-Vulfran d'Abbeville*. Abbeville, 1912, in-4, p. 293.

CARPENTIN (Louis). — Fils de Simon Carpentin, écuyer, seigneur du Mesnil-la-Haye, contrôleur du magasin à sel de Ponthieu, frère puîné des précédents. Ce jeune homme est dénoncé, en 1570, par Jean Morel, curé de Saint-Éloy, et par Benoît Le Hochard, sieur de l'Espinoy. Ce dernier, qui est le plus affirmatif, lui fait grief de n'aller à la messe ni aux vêpres. On le tient pour riche, comme tous les Carpentin[1].

CARPENTIN (Veuve). — Marguerite de Boubers-Bernâtre, veuve de Philibert Carpentin, écuyer, seigneur de Bray, Barlettes, Lugerment, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu et maïeur d'Abbeville en 1543, frère puîné des précédents. Ses trois fils, dont on lira plus loin les noms, étaient notoirement huguenots; les deux aînés combattaient dans les rangs de l'armée protestante. Elle-même partageait-elle secrètement leurs opinions? On put le supposer, car elle s'abstint « longue espace de temps », dit le curé de Saint-Éloy, Jean Morel, d'aller régulièrement à l'église, comme les autres paroissiens. Le déposant en aurait fait remontrance publique, ce qui l'aurait décidée à faire mieux son devoir. Le receveur des marguilliers de Saint-Éloy, Jacques Bardoult, affirme, contrairement à son curé, qu'elle est bonne catholique, et « qu'elle est plaint grandement de la mauvaise estime et oppinion qu'ont lesdits Carpentin, ses enffans[2] ».

CARPENTIN (Jean). — Écuyer, seigneur de Barlettes et de Quend, fils aîné de Philibert Carpentin et de Marguerite de Boubers, était âgé de vingt-huit ans en 1570, au témoignage de Jean Morel, curé de Saint-Éloy. Ce gentilhomme huguenot possédait un beau logis, place Saint-Pierre, dans lequel il habitait avec sa mère, d'une valeur de douze cents livres environ. Il s'absentait fréquemment d'Abbeville et ne mettait jamais les pieds à l'église. Lorsque sa sœur, Michelle Carpentin, épousa Jean de Rambures, sieur de Poireauville, il s'opposa, avec son frère Gui, à ce que le mariage eût lieu à l'église, en dépit de la mère de Jean de Rambures, qui refusa son consentement. On peut donc supposer que c'est par l'influence de Michelle Carpentin, soutenue par ses frères, que la branche de Rambures-Poireauville fut définitivement acquise au protestantisme[3].

1. Enquête de 1570, dépositions 28, 44. Généalogies citées plus haut.
2. Enquête de 1570, dépositions 28, 30. Généalogies citées plus haut.
3. Enquête de 1570, dépositions 28, 30, 38, 39, 40, 44, 45, 49, 51, 54, 55, 56 57, 58. Généalogies citées plus haut.

Jean Carpentin eut une fin tragique. Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1577, à la tête d'une petite troupe de soldats huguenots, il envahit et mit au pillage le manoir de Rouvroy, appartenant à un gentilhomme catholique, Jacques de Belleval, dont la jeune épouse, enfuie à la hâte au milieu de la nuit, fut retrouvée morte sur la route, le lendemain, ayant été victime d'un terrible accident de cheval. On ignore le motif qui avait poussé Jean Carpentin à cette brutale agression. Provoqué en duel par Jacques de Belleval, il se reconnut coupable en acceptant la rencontre. Celle-ci eut lieu à Abbeville, auprès de la porte d'Hocquet, le 16 janvier 1577. Jacques de Belleval était assisté de François de Créquy et de Gédéon d'Aigneville, Jean Carpentin, de Jean de Rambures-Poireauville, son beau-frère, et de Jules-César de Gouy, autre gentilhomme protestant. Les six adversaires étaient armés de l'épée dans la main droite et de la dague dans la main gauche. Le combat fut acharné. François de Créquy tua le sieur de Gouy, son partenaire, Jean de Rambures blessa mortellement Gédéon d'Aigneville, enfin Jacques de Belleval, après avoir blessé quatre fois Jean Carpentin, l'acheva d'un cinquième coup d'épée en pleine poitrine. Des lettres de rémission furent accordées à Jacques de Belleval, par Henri III, le 9 mai 1578[1].

CARPENTIN (Gui). — Écuyer, seigneur de Lugermont, paraît avoir pris une part beaucoup plus active que son frère aîné aux guerres de cette époque. Sous les ordres du sieur de Mouy, il assista à la bataille de Saint-Denis, en 1567. L'année suivante, il battait l'estrade dans le Ponthieu avec les bandes du capitaine Cocqueville, auprès duquel il se trouvait à Doullens, ainsi que l'affirme un témoin, Jean Roussel. Le 27 juillet 1568, Cocqueville eut la tête tranchée à Abbeville. Gui Carpentin avait sans doute pu s'échapper et rejoindre l'armée protestante. Nous perdons sa trace et il ne semble pas qu'il ait fait souche dans le Ponthieu, où, en sa qualité de cadet, il possédait d'ailleurs peu de biens[2].

CARPENTIN (Thibaut). — Le plus jeune fils de Philibert Carpentin et de Marguerite de Boubers. Il était « a peine

1. Enquête de 1570, dépositions 28, 30, 38, 39, 40, 44, 45, 49, 51, 54, 55, 56, 57, 58. Généalogies citées plus haut; De Belleval, *Chronologie d'Abbeville*, p. 166; du même, *Lettres sur le Ponthieu*. Paris, Dumoulin, 1868, in-12, p. 289-295.

2. Enquête de 1570, dépositions 28, 30, 38, 39, 40, 44, 45, 49, 51, 54, 55, 56 57, 58. Généalogies citées plus haut.

retourné des estudes », en 1570, lorsque Jean Morel, curé de Saint-Éloy, le mentionna dans sa déposition, ne le voyant d'ailleurs pas assister aux offices plus que ses frères. Tout laisse penser qu'il ne fut pas moins qu'eux imbu de la « nouvelle opinion ». Mais nous ne savons rien de sa descendance [1].

CENDRET (GUILLAUME). — « Cottizé » en 1566, comme étant de la « nouvelle opinion », il transigea pour trente livres, dont il fut remboursé sur les deniers de l'année 1566-1567. Guillaume Cendret continua d'ailleurs de vivre paisiblement à Abbeville. Il fut seulement dénoncé, en 1570, par un marguillier de Notre-Dame de la Chapelle, d'avoir « esté à la presche en la ville d'Amiens » [2].

CERGNY (MARIE DE). — Veuve de Noël Du Friez : voir ce nom.

COSSART (PERROT). — Dénoncé en 1570, par le curé et les marguilliers de la paroisse Saint-Jacques, Perrot Cossart était scieur de long de son métier. Il possédait une petite maison estimée valoir trente livres, près du pont aux tisserands. Il y habitait à cette date. Depuis l'édit de 1568, il avait, en effet, recommencé d'aller à la messe. On l'avait même vu cueillir les pauvres, sans toutefois croire sérieusement à sa conversion. Le marguillier, Jean Broifort devait se souvenir, en 1570, l'avoir entendu tenir autrefois plusieurs propos contre l'église catholique et les sacrements, « mesme que c'estoit formallité d'aller à la messe ». Un Jean Cossart fut argentier de la ville en 1569; le nom était encore porté à Abbeville au XVIIIe siècle. Nous ne pouvons savoir si Perrot Cossart s'apparentait à une famille normande de ce nom, citée par Haag, dont un membre, Noël Cossart, sieur de Bobestres, demeurant à Rouen, fut victime de la Saint-Barthélemy [3].

DESCAUFOURS (FREMIN). — Tailleur d'images, taxé comme protestant, transigea avec les autres en 1566, et obtint un remboursement de dix livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Il fut de nouveau dénoncé en 1570,

1. Enquête de 1570, déposition 28. Généalogies citées plus haut.
2. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566; Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*... Enquête de 1570, déposition 3.
3. Enquête de 1570, dépositions 15, 16, 25, 55. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*, I, p. 413; Haag, *La France protestante* (2e éd.), IV, p. 722-727.

ainsi que son fils, Martin Descaufours, alors âgé de vingt ans, par Jehan Becquin, curé de Saint-Vulfran de la Chaussée, et Robert Wallon, marguillier. Pas plus le père que le fils ne mettaient le pied à l'église. Ils habitaient une « bonne maison », que Jean Becquin estimait valoir deux cents livres. Le 2 janvier 1569, Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, gouverneur de Doullens, passa marché avec Firmin Descaufours pour l'exécution d'une pierre tombale. Le « maître tailleur d'images » s'engageait à polir une pierre de stinkal de neuf pieds de long sur quatre de large et à y sculpter un homme couché avec sa cotte d'armes, moyennant sept écus d'or. Le 2 décembre 1586, le même Firmin Descaufours qualifié à cette époque de « maître des œuvres de machonnerie pour le Roy en Picardie et architecq » s'engageait envers la veuve d'André de Bourbon, seigneur de Rubempré, frère du précédent, à livrer une pierre tombale où seront « engravé les portraits et effigies dudit sieur de Rubempré et de ladite dame son épouse ». Le 17 décembre 1587, il passait marché pour l'exécution d'un retable dans l'église de Bouillancourt-sous-Miannay. Son fils, Martin Descaufours, également tailleur d'images, était condamné à un écu d'amende le 3 septembre 1579 « pour avoir faict des ymages de bois deffectif ». Le 6 mars 1587, Firmin Descaufours faisait encore partie d'une association formée par divers maîtres maçons. Cela n'empêcha pas Firmin et Martin Descaufours d'être mandés à l'Échevinage, comme suspects d'hostilité à la Ligue et tenant des propos malsonnants, le 18 mai 1588. On les admonesta « de eulx comporter à l'advenir modestement et en bonne union ». Ils ne paraissent pas avoir été inquiétés davantage [1].

DESFONEL (Adrien). — Adrien Desfonel « qui se prétend et repute sieur de Saint-Romain », dit Adrien Douchet, marguillier de Saint-Vulfran de la Chaussée, est dénoncé en 1570 comme protestant notoire. Le nom est inconnu dans le Ponthieu. Guillaume Trudaine possédait d'ailleurs, depuis 1550, le fief de Saint-Romain, sis à Embreville; il devait le laisser en 1575 à son fils, Jacques Trudaine. Adrien Des-

1. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*... Enquête de 1570, dépositions 11, 49. Minutes de notaires (communication de M. Crusel, d'Abbeville). De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*..., I, p. 469; De Belleval, *Chronologie*..., p. 6-7; Prarond, *La ligue à Abbeville*, t. I, p. 87, 348-349.

fonel pouvait être tout au plus son parent, comme le rectifie d'ailleurs un autre témoin, Robert Wallon. Aucun autre détail[1].

DESGARDINS (Toussaint). — Cordonnier, dénoncé en 1570 par Nicolas Rohault, comme étant de l'opinion nouvelle « et des plus anciens ». Sans autres détails[2].

DESPRÉAULX (Jean). — Dénoncé en 1570 par François Gargant, marguillier de Saint-Gilles. Haag mentionne une famille Des Préaulx, dont un membre fut pasteur à Lyon au xviie siècle. D'autre part, il y eut des Despréaux à Abbeville jusqu'au xviie siècle. Un Cristofle Despréaux est mentionné comme tenancier de l'abbaye d'Épagne, dans un aveu de 1623[3].

DOUCHET (Walequin). — Taxé comme protestant, en 1562, Walequin Douchet transigea avec les autres en 1566 et obtint le remboursement de cinquante livres sur les deniers de l'exercice 1566-1567. S'était-il converti ou avait-il quitté Abbeville en 1570? Était-il même parent de l'un des déposants à l'enquête, Adrien Douchet, marguillier de Saint-Vulfran de la Chaussée? Rien ne permet de vérifier ces hypothèses[4].

DU BOIS (Gilles). — Taxé également en 1562 et remboursé en vertu de la transaction du 6 juin 1566, sur les deniers de l'exercice 1566-1567, Gilles Du Bois n'est plus mentionné dans l'enquête de 1570. Avait-il aussi quitté Abbeville? Nous savons qu'une famille Dubois, exilée pour cause de religion, se fixa en Angleterre au xvie siècle et fit souche anglaise[5].

DU BOURGUIER (Éloy). — L'un des mesureurs de la Vicomté du Pont à poissons. « Cottizé », comme protestant, en 1562, Éloy Du Bourguier transigea avec les autres en 1566 et fut

1. Enquête de 1570, dépositions 12, 13. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*.., III, p. 1443.
2. Enquête de 1570, déposition 46.
3. Enquête de 1570, déposition 37. Haag, *La France protestante* (2e éd.), V, col. 365; Prarond, *Topographie d'Abbeville*, III, p. 537.
4. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*...
5. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion;* F. de Schickler, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, t. I, p. 223.

remboursé de quatre-vingts livres sur l'exercice 1566-1567. Il ne quitta pas Abbeville et fut dénoncé en 1570 par François Gargant, marguillier de Saint-Gilles, et par deux autres témoins, Denys de l'Estoille et Philippe Le Fuzelier. Aucun autre détail sur Éloy Du Bourguier.

Un Pierre Du Bourguier fut chanoine de Saint-Vulfran au XVIIe siècle ; il résigna ses fonctions en 1662, en faveur de son neveu Nicolas Du Bourguier qui mourut en 1714[1].

DU FRIEZ (NOËL). — Apothicaire, tenu notoirement pour protestant, eut sa maison pillée par la populace en 1562, peu avant l'assassinat du gouverneur d'Heucourt. Il était décédé en 1566, lorsque sa veuve, Marie de Cergny, en son nom et au nom de ses enfants, transigea avec la ville pour le remboursement de la taxe levée sur les religionnaires. Elle obtint un remboursement de cinq cents livres qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Elle quitta sans doute Abbeville, avec ses enfants, lors des troubles suivants. Aucune mention d'elle n'est faite dans l'enquête de 1570[2].

FOUCQUART (FRANÇOIS). — Receveur des Tailles. Dénoncé en 1570 comme protestant par Fremin Gaillard, curé de Saint-Jean-des-Prés, et par deux notables bourgeois, Guillaume Samson et Denys de l'Estoille, François Foucquart était estimé, au dire des témoins « riche et oppulent ». Il habitait une grande maison située sur la paroisse Saint-Jean-des-Prés, en face du couvent des Cordeliers. C'est dans cette maison que lui naquit, le 15 avril 1568, de son mariage avec Marie Caisier, une fille, Gabrielle Foucquart, qui fut, au siècle suivant, en dépit de difficultés de toutes sortes, la fondatrice des Minimesses et la première correctrice de son ordre en France. Le bon carme Ignace Samson, qui écrivit, en vingt-quatre chapitres de son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, la vie de la Révérende Mère Gabrielle Foucquart, où il assure que François Foucquart et Marie Caissier, gens fort vertueux, inspirèrent de bonne heure à leur fille le goût de la religion, se fût trouvé fort étonné

1. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*. Enquête de 1570, dépositions 37, 57, 58. H. Macqueron, *Documents inédits relatifs à l'histoire du Chapitre et de l'Eglise Saint-Vulfran d'Abbeville*, p. 297.

2. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*.

d'apprendre que ces premières leçons n'eurent peut-être rien de catholique. A signaler une procuration donnée le 14 août 1568 à François Foucquart, par Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, pour se dessaisir en son nom des fiefs donnés en mariage à son fils, Antoine de Monchy. François Foucquart tenait le fief de Réderie, à Sénarpont, en 1575[1].

GALLET (Jean). — Avocat, « cottizé » en 1562, transigea en 1566 pour un remboursement de vingt-cinq livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1571. Il est de nouveau dénoncé comme protestant, en 1570, par deux bourgeois, Wallequin de Blottefière et Hugues Rohault, qui se font l'écho du « bruit commun ». Ils reconnaissent toutefois qu'on voit Gallet aller à la messe. Ce dernier était échevin en 1575, on ne sait rien sur l'état de sa fortune. On mentionne, en 1596, un Jean Gallet, dont les descendants, anoblis au XVIIe siècle, furent seigneurs de Neuilly-l'Hôpital. Est-ce le même que Jean Gallet dénoncé en 1570[2]?

GRÉGOIRE (Nicolas et Jean). — « Cousturiers », qui possédaient une maison de cent vingt à deux cents livres, située près du pont Talance. Le plus connu des deux, Jean, fut taxé comme protestant en 1562, et obtint, en 1566, un remboursement de cent sols. Ils s'étaient, d'ailleurs, absentés en 1563, lors de l'assassinat du duc de Guise devant Orléans, comme le déclare un des témoins à l'enquête de 1570. A cette date, ils sont dénoncés par les marguilliers de Saint-Vulfran de la Chaussée, dont l'un, Robert Wallon, « ayant aulcune foys veu et esté en leur compagnie », révèle qu'ils « chantoient psaulmes et disoient propos scandalleux contre les ordres et nostre mère Saincte Église ». Un membre de la même famille, sans doute, Adrien Grégoire, fut parrain, le 24 août 1564, d'une fille de Jean Gayant et Marie Demuyn, protestants amiénois. La famille Grégoire était assez

1. Enquête de 1570, dépositions 23, 56, 57. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, II, p. 599; De Belleval, *Chronologie d'Abbeville*, p. 447; *L'Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville*, par le R. P. Ignace-Joseph de Jesus-Maria. A Paris, chez François Pélican, 1646, in-4, p. 497 et suiv.; *Les hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*, par E. Prarond. Amiens-Abbeville, 1858, in-8, p. 88-98.

2. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*. Enquête de 1570, dépositions 49, 52, De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu* (1re éd.), II, p. 129.

ancienne à Abbeville. On trouve, en 1544, un Jacques Grégoire « (James Gregory ») à Londres [1].

GUACARD (FRANÇOIS). — Procureur, dénoncé comme protestant, en 1570, par trois bourgeois, Nicolas de Catheux, Nicolas Rohaut et Simon Belle, lesquels ne font que rapporter le bruit commun et ne savent rien de sa fortune [2].

HERMEL (NICOLAS). — Nicolas Hermel de la Rétis, garde-scel royal de Ponthieu, aux années 1538-1539, receveur des tailles depuis 1555, était logé au château du gouverneur, Saint-Delis d'Heucourt, lors de l'assassinat de ce dernier par la populace, le 6 juillet 1562. Les émeutiers pénétrèrent dans le château et y trouvèrent le sieur Hermel, malade, dans son lit. Sans égard à son état, ils le précipitèrent du haut d'une tour, dans la rivière. Quatre soldats qui se trouvaient au château furent tués en même temps que lui. Sa veuve, qui continua d'habiter Abbeville, demeura fidèle à la religion réformée. En juillet 1565, lors de la visite à Abbeville du prince de Condé, elle assista au prêche qui eut lieu dans la cour de l'hôtel de la Gruthuze, où la vit Wallequin de Blottefière, qui ne manqua pas de la dénoncer en 1570. Elle fut également dénoncée à cette date, par un autre bourgeois, Nicolas de Catheux, et par Jean Savary, curé de Saint-Gilles, qui déclare ne pas la connaître pour paroissienne [3].

HOBETTE (JACQUES). — Originaire de la ville de Dieppe, habitait, en 1570, à Abbeville, sur la paroisse Saint-Jacques. Il est dénoncé à cette date par les marguilliers Jean Broifort et Jean Gillot, qui se font l'écho de la rumeur publique. Ils ne savent « s'il a aucuns moeubles ou immoeubles [4] ».

LAIGNEL (BAUGER). — Armurier à l'enseigne du « Constantin », sur la paroisse Saint-Jacques, fut dénoncé, en 1570, comme

1. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour ceulx nottez de la nouvelle religion*. Enquête de 1570, dépositions 12, 13, 14. *Registres des enfants baptisés en l'Eglise réformée d'Amiens depuis le 18e jour de juin 1564, jusqu'au vendredi 10e jour d'août 1565.* (Arch. dép. de la Somme.) De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, II, p. 689. *Letters of denization and acts of naturalization for Aliens in England*, vol. VIII des publications de la *Huguenot Society of London*, p. 110.

2. Enquête de 1570, dépositions 45, 46, 48.

3. Enquête de 1570, dépositions 36, 45, 52. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*, II, p. 752; De Belleval, *Chronologie d'Abbeville*, p. 266; Louandre, *Histoire d'Abbeville* (3e éd.), II, p. 47.

4. Enquête de 1570, dépositions 15, 16.

protestant, par le curé et les marguilliers de cette église. On estimait sa maison à deux cents livres[1].

LA RUE (Philippe de). — Procureur du roi en la sénéchaussée de Ponthieu où il paraît avoir exercé cette charge sans interruption de 1560 à 1574. Il est mentionné pour la première fois sur les registres de l'Échevinage à la date du 21 septembre 1560, et pour la dernière fois à la date du 5 mai 1574. La rumeur publique prétendait qu'il avait quitté Paris pour cause de religion, et même que sa maison avait été barrée à cet effet. Onze témoins sont unanimes à le dénoncer, en 1570, comme protestant, encore que sa femme et lui aient fait leurs Pâques depuis l'édit de 1568, au témoignage de Jean Morel, curé de Saint-Éloy. Mais sans doute n'était-ce là qu'une formalité que Philippe de La Rue jugeait nécessaire pour conserver son office de procureur du roi. Les dépositions détaillées de notables bourgeois comme Hugues Rohault et Jacques Mourette ne permettent pas de douter qu'il n'ait été un huguenot convaincu. Au moment des troubles, il avait quitté Abbeville pour se réfugier à Senarpont, où il pouvait assister au prêche; sa femme et lui avaient aussi séjourné à Boulogne avec le capitaine huguenot Morvilliers. Leur maison était ouverte à tous les protestants de passage à Abbeville. « Toutteffoys que quelques seigneurs et personnaiges, dit Ansel Bérengier, sont venus en cette ville, nottez de la nouvelle oppinion... ledict de La Rue les hantoit, ou s'ilz estoient de moindre qualité..., ceulx de ladicte oppinion alloient en son logis... » Le même témoin rapporte que lorsqu'il fut question d'aller à la messe, pour se conformer à l'édit draconien du 28 septembre 1568, qui obligeait les fonctionnaires non catholiques à se démettre, la femme de Philippe de La Rue cria qu'elle n'irait pas, « et que son mary luy coperoit plus tost la gorge ». Il n'en fut rien et de La Rue put continuer d'exercer sa charge, sans être inquiété. Il passait pour riche. On ne lui connaissait à Abbeville que son état de procureur, mais il avait, disait-on, des rentes « soubs la ville de Paris ». Il y eut en Picardie une famille de La Rue, assez considérable, avec laquelle Philippe de La Rue n'eut sans doute rien de commun, car il ne figure sur aucune généalogie[2].

1. Enquête de 1570, dépositions 16, 25, 55.

2. Enquête de 1570, dépositions 28, 30, 45, 46, 48, 49, 51, 55, 56, 57, 58. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, III, p. 1305. Mentions et dates inexactes dans : De Belleval, *Chronologie d'Abbeville*, p. 147, 356, 471.

LE CLERC (Jean). — Jehan Le Clerc « le joeune » fut « cottizé » comme protestant en 1562. Il transigea en 1566 et fut remboursé de dix livres, sur les deniers de l'exercice 1566-1567. Il quitta Abbeville, car il n'est plus fait mention de lui dans l'enquête de 1570. Sans doute se rattachait-il à la famille Leclerc, originaire du Beauvaisis, dont il est parlé dans Haag[1].

LE GRAND (François). — François Le Grand, écuyer, seigneur de Saulcourt, « lequel estoit de ladicte religion et faisoit exercice d'icelle, mesme a esté, à raison de ce, longtemps détenu prisonnier en ceste dicte ville ». Il s'agit peut-être, dans cette déposition, de Pierre de Biencourt, marguillier-receveur de la paroisse Sainte-Catherine, d'un François Le Grand, homme d'armes sous M. de Senarpont, en 1543, et 1554, lequel aurait pu venir à Abbeville avec le gouverneur d'Heucourt, et se trouver emprisonné à l'occasion des troubles qui suivirent la mort de ce dernier. Il avait quitté Abbeville en 1565 ou 1566, au dire du même témoin, qui lui attribue la propriété d'une maison, dont il ne donne ni la désignation ni la valeur[2].

LE PREVOST (Jean). — Notaire royal, homme « riche et opulent », possédant une belle maison estimée cinq cents livres, rue de Locques et des terres à Franleu, dénoncé en 1570, comme protestant, par les marguilliers de la paroisse Saint-Georges. Il ne saurait être confondu avec Jean Le Prévost, seigneur de Sanguines, qui fut élu maïeur d'Abbeville en 1572. Il s'apparentait peut-être à des Le Prévost ou des Prévost de Paris, qui se réfugièrent, après la Saint-Barthélemy, à Genève, où les avaient déjà précédés, dit Haag, « d'autres Prévost de Picardie ». A noter qu'il y eut, à la même époque, des Prévost en Angleterre. Un Étienne Le Prévost était diacre de l'Église du Refuge de Glastonbury. Des minutes de Jean Le Prévost, pour les années 1555-1558, sont conservées dans l'étude Truquin actuelle[3].

1. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.* Haag, *La France protestante*, VI, col. 461 et suiv.

2. Enquête de 1570, dépositions 8, 9. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, II, p. 685.

3. Enquête de 1570, dépositions 31, 32, 33, 48, 49. Haag, *La France protestante* (1re éd.), VIII, p. 320; F. de Schickler, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, t. I, p. 61; *Letters of denization and acts of naturalization for Aliens in England*, vol. VIII, p. 152.

LE ROY (Nicolas). — Nicolas Le Roy, dit « Gros Testu », et son fils sont dénoncés comme protestants, en 1570, par les marguilliers de la paroisse Saint-Vulfran de la Chaussée, sur l'étendue de laquelle ils possédaient une maison, qu'ils avaient vendue deux cents livres, en 1564 ou 1565. Adrien Douchet, qui les avait fréquentés, rapporte qu'il les entendit chanter des psaumes et tenir des propos scandaleux contre l'Église. Les Le Roy s'étaient absentés d'Abbeville en 1563, après l'assassinat du duc de Guise. La vente de leur maison semble indiquer qu'ils n'avaient pas le dessein d'y revenir. Ils gagnèrent l'Angleterre et revinrent dans le Ponthieu lorsque l'édit de Nantes eut établi la liberté du culte réformé. Nicolas Le Roy était déjà diacre de l'Église française de Londres en 1560. On retrouve sa signature au bas d'une série d'articles proposés par l'Église française de Londres, le 28 novembre 1568. Un de ses descendants, André Le Roy, d'Abbeville devait de nouveau s'expatrier à la révocation de l'édit de Nantes [1].

LESCUIER (Jean). — Taxé comme protestant en 1562, transigea en 1566 pour un remboursement de cinquante livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Il n'est plus mentionné dans l'enquête de 1570 [2].

LONGUET (Nicolas). — Verrier, « cottizé » comme protestant en 1562, transigea en 1566 pour un remboursement de cent sols, qui lui furent payés sur les deniers de l'exercice 1566-1567. Il habitait sur la paroisse Saint-Sépulcre, qu'il quitta pour aller sur Saint-Gilles ; il était enfin revenu habiter sur Saint-Sépulcre, lorsqu'il fut dénoncé en 1570, par les marguilliers de cette église et par le curé. Longuet s'était absenté d'Abbeville, au dire des déposants, après l'échec de la tentative de Meaux. Au mois de mai 1570, il n'habitait déjà plus sur Saint-Sépulcre, mais avait sa boutique rue Saint-Vulfran, près du logis de la « Croix d'Or », comme en témoigne le curé de Saint-Jean-des-Prés. Ce pauvre homme n'avait pour tout bien que son « art et mestier de verrier [3] ».

1. Enquête de 1570, dépositions 12, 13, 14. Papiers des religionnaires fugitifs (Arch. nat., TT 34). De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques..*, III, p. 1291 ; Haag, *La France protestante*, VI, col. 564-565 ; F. de Schickler, *Les Églises du Refuge en Angleterre*, t. I, p. 91, 101 ; t. III, p. 46, 85.

2. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.*

3. Délibération de l'Échevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.* Enquête de 1570, dépositions 5, 6, 23, 54, 58.

LORFÈVRE (Jean). — Riche marchand et notable bourgeois d'Abbeville, échevin en 1556, argentier de la ville en 1567. Il fut dénoncé en 1570, par un marguillier de Saint-Nicolas-en-Saint-Vulfran et par plusieurs bourgeois, comme suspect de sympathies pour la nouvelle religion. Lors des troubles qui accompagnèrent l'assassinat du gouverneur d'Heucourt il tint des propos sans doute contraires à ceux de la majorité. On lui fit grief notamment d'une dispute qu'il eut avec un prêtre, Guillaume de Longue, au logis de Jean Manessier. Il recevait volontiers chez lui plusieurs personnes soupçonnées de calvinisme. Il avait, entre autres, fréquenté Louis Béliard, le malheureux protestant condamné à mort pour avoir assisté aux assemblées qui se tenaient dans le château, du vivant du gouverneur d'Heucourt, et qui, gracié par le Parlement, fut néanmoins mis en pièces par la populace et jeté dans la Somme. Mais en somme Jean Lorfèvre allait à l'église comme tout bon catholique. On ne pouvait lui reprocher que des sympathies peu dissimulées à l'égard des protestants, et aussi sa grosse fortune, qui faisait peut-être des jaloux. Il possédait en effet une belle maison valant plus de douze cent livres, et des terres aux champs[1].

MANESSIER (Jean). — Riche bourgeois, échevin en 1524, 1548, 1552, fut accusé de prêter pour le prêche sa maison, appelée : Maison des Moulinets, située entre la rue au Fromage et la rue de Locques. C'est chez lui qu'eut lieu une controverse, dont il est fait mention à l'enquête de 1570, entre un prêtre, Guillaume de Longue et Jean Lorfèvre (voy. ce nom). Jean Manessier fut enterré aux Cordeliers[2].

MASSUE (Nicolas et Jean). — D'une vieille famille bourgeoise d'Abbeville, dont la filiation remonte au xive siècle, Nicolas et Jean Massue furent dénoncés en 1570 par le curé et les marguillers de la paroisse Saint-Vulfran-de-la-Chaussée, sur l'étendue de laquelle ils possédaient, près du pont Talance, une maison estimée six à huit cents livres. Ils avaient en outre des terres aux champs, notamment le petit fief de Ruvigny, sis à Béhen. On fixait leur revenu total à quatre ou cinq cents livres, qui leur suffisaient pour vivre noblement. Au commencement des précédents troubles,

1. Enquête de 1570, dépositions 22, 46, 49, 53, 56, 57. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques*, II, p. 890.

2. Notes manuscrites de l'abbé Buteux (Bibliothèque Ernest Prarond). Prarond, *Topographie d'Abbeville*, t. I, p. 339.

sans doute lors de la publication de l'édit de septembre 1568, ils avaient quitté Abbeville. Jean Massue n'eut qu'une fille. Nicolas Massue eut de son mariage avec Hélène d'Ailly, un fils, Daniel, chevalier, seigneur de Ruvigny, né en 1575, qui fut gouverneur de la Bastille sous Henri IV. Daniel Massue fut le père de Henri de Massue, marquis de Ruvigny, député général des Églises protestantes, qui se retira en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Son fils, Henri de Massue, comte de Galloway, vice-roi d'Irlande, pair d'Angleterre, s'illustra en portant les armes contre la France. Il mourut sans postérité en 1720. On raconte que toutes les fois qu'il venait en France, il passait par Abbeville, où il savait qu'il avait des parents et des héritiers. Il les mandait auprès de lui, leur donnait à dîner et leur promettait qu'il ne les oublierait pas dans ses dernières volontés. Mais il les oublia totalement et ceux-ci n'en recueillirent que des moqueries. Nicolas Massue, dénoncé en 1570, mourut vers 1585 et fut enterré avec sa femme, Hélène d'Ailly, dans le chœur de l'église de Béhen. Lorsqu'on découvrit quelques années plus tard qu'ils avaient élevé leur fils Daniel dans la religion protestante, on exhuma leurs corps qui furent portés hors de l'église[1].

MALLET (Christoph.). — Marchand bourgeois, « cottizé » à tort en 1562, obtint le remboursement de sa taxe par sentence du sénéchal de Ponthieu du 9 avril 1567. Le remboursement, montant à cent dix livres, lui fut fait sur la ferme du Guindal. On peut supposer que Christophle Mallet, n'ayant pu se joindre aux autres protestants, se sera adressé directement au sénéchal de Ponthieu. Peut-être même s'était-il converti. Toutefois il n'est dit nulle part qu'il ait été de la « nouvelle relligion »[2].

MANGNIER (Daniel ou Samuel). — « Cottizé » en 1562, comme protestant, transigea en 1566, pour un remboursement de dix livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Aucune mention de lui dans l'enquête de 1570[3].

1. Enquête de 1570, dépositions 11, 12, 13, 14, 48. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques..*, II, p. 904; De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu* (1re éd.), I, p. 250-252; du même, *Lettres sur le Ponthieu*, Lettre VIII (le comte de Galloway), p. 199-220; Haag, *La France protestante*, VII, col. 322-325.

2. Comptes des Argentiers (1567-1568), *Autres mises pour le remboursement du reste des trois mil livres qu'il a convenu rembourser à ceulx qui avoient esté cottizez en l'an MDLXII.*

3. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.*

MONS (Christophle de). — Élu en l'élection de Ponthieu, Christophe de Mons avait succédé en cette charge à Nicolas du Hamel, écuyer, seigneur de Canchy, décédé le 22 février 1565. Il semble avoir aidé puissamment ses coreligionnaires taxés en 1562, à obtenir, après l'édit de pacification, le remboursement de leur taxe. Il est probable qu'ils durent à l'intervention personnelle et aux relations de Christophe de Mons, l'arrêt qui fut rendu en leur faveur par la Cour des Aides, au mois de septembre 1564, contre les prétentions de l'Échevinage. Lui-même hâta leur règlement en les autorisant à saisir, pour se payer, d'autres fermes que celles dont les revenus leur avaient été assignés, par sentence rendue le 9 septembre 1566.

Christophe de Mons était notoirement tenu pour huguenot, au dire des nombreux témoins qui le dénoncèrent en 1570. L'un d'eux, Jacques des Groiselliers, raconte qu'ayant plusieurs fois fréquenté avec lui, il « l'a ouy en ses desputes et opinions erronées, esquelles estoit fort pertinax ». Le même Jacques des Groiselliers paraît ne pouvoir oublier les échecs que dut subir plusieurs fois son prosélytisme devant l'obstination de son compatriote, avec lequel il fut assez lié. L'ayant prié une fois, à Amiens, d'aller à l'église avec lui, il essuya d'abord un refus ; mais il insista tellement que « moyennant ung petit livre », que lui donna le déposant, Christophe de Mons consentit à entrer dans l'église ; ce fut toutefois pour rester derrière un pilier, sans faire la moindre oraison. Une autre fois, Jacques de Groiselliers voulut lui faire acheter des images ; mais l'autre lui demanda : « s'il estoit encore de ceste folye là ». Après l'édit de 1568, Christophe de Mons retourna à l'église et eut toutes les apparences d'un bon paroissien, au dire de son curé, Jean Savary, qui prit garde de le surveiller. Il fit ses Pâques en 1570, ce qui ne l'empêcha nullement d'être dénoncé au mois de mai suivant. Il appartenait sans doute à la famille picarde de Mons, que mentionnent les nobiliaires, quoique son nom ne figure sur aucune généalogie de cette famille. Tous les témoins s'accordent à le donner comme riche. Il possédait, rue Saint-Gilles, une maison estimée cinq cents livres, un moulin, et des terres aux champs. Un Claude de Mons était encore élu en Ponthieu en 1587[1].

1. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion*. Enquête de 1570, dépositions 36, 37, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57. De Belleval, *Chronologie d'Abbeville* p. 457, 470.

PARMENTIER (Marc). — Médecin, « cottizé » comme protestant en 1562, se montra « fort rigoreux », au mois de janvier 1565, lorsque l'Élu, Nicolas du Hamel, lui proposa une transaction pour le remboursement de sa taxe. Il ne figure pas, en effet, dans l'accord du 6 juin 1566. Le 19 septembre 1565, la ville reçut de lui et de quelques autres une nouvelle assignation. On le renvoya comme les autres pour se payer sur le revenu des fermes de la ville, conformément à l'accord verbal déjà fait lors de la visite du prince de Condé, et qui devait être définitivement conclu au mois de juin suivant. Nous ne savons quelle somme lui fut remboursée. Il quitta sans doute Abbeville en 1568, car il n'est fait aucune mention de lui à l'enquête de 1570[1].

PERACHE (Jean). — « Cottizé » comme protestant en 1562, ne se montra pas plus accommodant que Jean Parmentier lors des propositions conciliantes qui lui furent faites en janvier 1564, par l'Élu du Hamel. Il ne tarda sans doute pas à quitter Abbeville, car on ne trouve plus trace de son nom après cette date[2].

PIGNÉ (Jean). — Dénoncé en 1570, comme protestant, tenait sans doute un cabaret, à l'enseigne des « Gobelets », sur la paroisse Saint-Gilles. Cette maison était estimée valoir quatre cents livres, pour François Gargant, marguillier, le seul dont la déposition nous révèle l'existence de Jean Pigné[3].

PILLE (Philippe). — Barbier-chirurgien, taxé comme protestant en 1562, transigea et obtint en 1566 un remboursement de vingt-cinq livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Il fut de nouveau dénoncé en 1570, par le curé et les marguilliers de Saint-Gilles, quoique ayant fait ses Pâques en 1570. On ne lui connaissait aucun bien[4].

PLESSOY (Louis). — Procureur en la sénéchaussée de Ponthieu, dénoncé, en 1570, par Benoît Le Hochard, aux yeux duquel il passait pour « avoir quelque peu de revenu ». Il retournait à la messe depuis l'édit de 1568. Nous n'en savons pas davantage sur cet homme de loi, qui ne semble pas avoir fait souche à Abbeville[5].

1. Délibérations de l'Echevinage, des 10 janvier 1564 et 19 septembre 1565.
2. Délibération de l'Echevinage du 10 janvier 1564.
3. Enquête de 1570, déposition 37.
4. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566. Comptes de l'Echevinage (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.* Enquête de 1570, dépositions 36, 37, 49.
5. Enquête de 1570, déposition 44.

RAMBURES-POIREAUVILLE (Jean de). — Jean de Rambures, sieur de Poireauville, fils de Simon de Rambures et de Jacqueline Roussel, appartenait à une branche cadette de la famille de Rambures. Il est dénoncé en 1570, par Guillaume Samson et Denys de l'Estoille, qui le disent « fort riche et oppulent ». Il combattait sans doute dans les rangs de l'armée de Condé avec Jean et Gui Carpentin (Voir ce nom), dont il épousa la sœur, Michelle Carpentin. Le mariage n'eut point lieu à l'église, en dépit de la mère de Jean de Rambures, qui ne partageait point l'opinion de son fils. C'est donc avec ce dernier que la branche de Rambures-Poireauville passa au protestantisme. Les Rambures se convertirent à la révocation de l'édit de Nantes, sans doute pour conserver leurs biens, qui étaient considérables [1].

RANDON (Nicolas). — Orfèvre, dénoncé en 1570, par Nicolas de Poilly, marguillier de la paroisse Saint-Nicolas-en-Saint-Vulfran. Il s'était absenté lors des troubles qui avaient suivi l'assassinat du gouverneur d'Heucourt, pour demeurer, disait-on, à Blangy. Il possédait, rue des Chanoines, une maison estimée cent ou cent vingt livres. Sur le registre aux baptêmes de l'église protestante d'Amiens, on relève, à la date du 24 mai 1565, le baptême d'une fille à Nicolas Randon et à Marie Mallet, laquelle fut nommée Marie. Les mêmes registres nous révèlent une Thomette Randon, épouse de Nicolas Vignon, en 1564, et un Jehan Randon, parrain en août 1565. Il est possible que Nicolas Randon ait habité Amiens à cette date, ou qu'il s'y soit rendu, de Blangy. Il ne semble pas avoir fait souche à Abbeville [2].

RENTIÈRES (Sébastien de). — Sébastien de Rentières, écuyer, sieur de Rentières, Campval, La Riverie, nommé lieutenant de la maréchaussée d'Abbeville par lettres de provision du 22 juin 1557, était un des plus notables huguenots du Ponthieu. Il avait, lors des précédentes guerres, fait des pertes à Étaples et à Calais, « brulements de maisons et emprisonnement de sa personne », à raison desquelles il fut, en 1557, exempté de la taille, lui et ses enfants et déclaré gentilhomme. En 1558, le roi Henri II lui fit une

1. Enquête de 1570, dépositions 56, 57. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, III, p. 1218; De Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu* (1re éd.), I, p. 280-283; Haag, *La France protestante*, VIII, col. 373-374.

2. Enquête de 1570, déposition 22. *Registres des enfants baptisés en l'église réformée d'Amiens* (Arch. dép. de la Somme).

donation de biens en récompense de ses services. Il possédait une belle maison au Titre, à deux lieues d'Abbeville. En 1570, il faisait construire un logis neuf en briques, sur la place Saint-Pierre. « Cottizé » pour deux cents livres comme protestant, en 1562, il accueillit fort courtoisement les propositions que lui firent, en 1564, Nicolas de Hamel et François Caisier, au nom de l'Echevinage, « combien que leur eust exprimé avoir eu grand intérest et que le courant de II C Livres estoit rare sups luy, touteffois que en luy baillant la somme de C livres, dont il est chargé et que luy convient payer promptement, il attendera pour autres cent livres, qui faict ladicte somme levée sups luy, jusques a six mois encha. Et au regard desdicts dommages et intérests, il les remectera à la disposition de messeigneurs pour en ordonner ». La mutilation malencontreuse d'un feuillet des comptes des Argentiers, ne permet pas de connaître quelle somme fut, en définitive, remboursée à Sébastien de Rentières. Celui-ci continua à pratiquer librement sa religion, tant à Abbeville, que dans sa résidence du Titre. En septembre 1568, le cardinal de Châtillon, fuyant en Angleterre, traversa rapidement la Picardie et, après un court séjour à Senarpont, s'embarqua à Saint-Marie-du-Mont, déguisé en marinier. Sa femme, Isabelle de Hauteville, le rejoignit par un autre chemin. Elle traversa le Ponthieu pour aller s'embarquer au Crotoy, et comme le village du Titre était sur son chemin, elle descendit et coucha chez Sébastien de Rentières. On le murmurait du moins à Abbeville, et l'un des déposants à l'enquête de 1570, Jacques Mourette, déclara qu'il en était certain. Ce grave propos remplit les nombreux témoignages apportés à cette date contre Sébastien de Rentières. Ce dernier, toutefois, s'était montré à l'église, à Pâques 1570. Sa maison de la place Saint-Pierre était estimée huit cents livres. Quant à ses biens du Titre, il est probable qu'il les avait reçus du roi, en dédommagement des pertes qu'il avait subies à Étaples et à Calais. De son premier mariage, avec Gertrude Corneille, il eut un fils, Sébastien de Rentières, qui demeurait au Titre en 1595. Il se remaria, en secondes noces, en 1579, avec Claude de Hardenthun. Nous ignorons sa descendance[1].

1. Délibération de l'Echevinage du 10 janvier 1565. Enquête de 1570, dépositions 37, 39, 44, 45, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques...*, III, p. 1237; De Belleval, *Chronologie d'Abbeville*, p. 355-470; du même, *Fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 311; Prarond, *Topographie d'Abbeville*, II, p. 171.

TILLETTE (Louis). — Dénoncé en 1570, par Tirard, marguillier de Notre-Dame-de-la-Chapelle, qui le soupçonne d'avoir été « à la presche » à Amiens. Louis Tillette était le fils de Mathieu Tillette et de Jeanne Ballen. Il fut échevin en 1561 et mourut avant le 13 décembre 1576. Rien ne laisse penser qu'il ait persévéré dans la « nouvelle religion ». Son fils aîné Mathieu Tillette fut mayeur d'Abbeville [1].

TOUZEL (Antoine). — Marchand de vin, « Cottizé » comme protestant, en 1562, transigea en 1566 et fut remboursé de cent sols, qui lui furent payés sur l'exercice 1566-1567. Touzel possédait une petite maison avec un jardin, dans la rue Notre-Dame-du-Châtel. Il est dénoncé en 1570 par le curé et les marguilliers de Saint-Vulfran-de-la-Chaussée, qui estiment sa maison cinquante livres. Depuis 1569, au dire du curé, Touzel retournait à l'église, assistait aux offices et faisait ses Pâques [2].

VÉRITÉ (Quentin). — Dénoncé en 1570, par le curé et les marguilliers de Saint-Vulfran-de-la-Chaussée, qui l'avaient vu en compagnie des Le Roy, des Massue et des Grégoire, chanter des psaumes et tenir des propos scandaleux contre l'Église. Comme les autres, Quentin Vérité avait quitté Abbeville, vers 1563, après l'assassinat du gouverneur d'Heucourt et le meurtre du duc de Guise devant Orléans. Il avait même vendu ses biens, ce qui laisse penser qu'il s'expatria, sans idée de retour. On relève, sur le registre de baptêmes de l'Église protestante d'Amiens, au 25 février 1565, le baptême d'une fille à Josse Vérité et Guillemette Vasseur [3].

VUILLOT (Veuve). — Jean Savary, curé de Saint-Gilles, dépose « que la veuve de Vuillot ne faict aussy debvoir d'aller les festes et dimenches à la messe ». Nous n'avons pas d'autre indice [4].

WANDRUE (Antoine et Pierre). — Taxés tous deux comme protestants en 1562, ils obtinrent, en vertu de l'accord du

1. Enquête de 1570, déposition 3. *Généalogie de Tillette, sieurs de Montart,* etc. [par le baron Tillette de Clermont-Tonnerre], Abbeville, 1870, in-8, p. 86.

2. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.* Enquête de 1570, dépositions 11, 12, 13, 14, 46, 48, 49, 51.

3. Enquête de 1570, dépositions 11, 12, 13, 14, 46, 48.

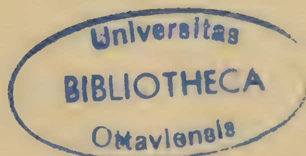
4. Enquête de 1570, déposition 36.

6 juin 1566, un remboursement de dix livres chacun, qu leur furent payées sur l'exercice de 1566-1567. Aucune mention d'eux dans l'enquête de 1570 [1].

WARTEL (HONORÉ). — Taxé comme protestant en 1562, obtint, en vertu de l'accord du 6 juin 1566, un remboursement de dix livres, qui lui furent payées sur l'exercice 1566-1567. Il n'est plus question de lui dans l'enquête de 1570 [2].

1. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566, Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.*

2. Délibération de l'Echevinage du 6 juin 1566. Comptes des Argentiers (1566-1567), *Autres mises pour le remboursement de ceulx nottez de la nouvelle religion.*



Paris — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 53951.


a39003 001689578b

